

DEPARTEMENT DE LA MARTINIQUE

Ville de SAINT-PIERRE



PLAN LOCAL D'URBANISME



Pièce n° 3

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PLU approuvé
par le Conseil Municipal en date du 13 juin 2013

AGENCE D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT DE LA MARTINIQUE
Immeuble G.A.N. - 30, bd Général De Gaulle - 97200 FORT-DE-FRANCE
TEL. 0596.71.79.77 - FAX: 05.96.72.59.27 - E-MAIL: aduam@aduam.com

Société de Conseil en Urbanisme Réalisations et Etudes
1, avenue du maréchal Foch - 78400 CHATOU
tel : 01 30 09 68 00 - fax: 01 30 71 68 06 - Email: scure1@club-internet.fr - http://www.scure.net



SOMMAIRE

Le principe du PADD	1
L'esprit du PADD de Saint-Pierre	4
<u>AXE 1 : SAINT-PIERRE, VILLE MOTEUR DU NORD CARAÏBE</u>	<u>5</u>
Orientation 1 : De la Ville au Pays d'Art et d'Histoire - créer une dynamique de développement autour du tourisme patrimonial, culturel et naturel	5
Orientation 2 : Des activités économiques fortes mais respectueuses du cadre de vie des pierrotins ..	7
Orientation 3 : Des équipements rayonnants et des équipements relais.....	11
<u>AXE 2 : SAINT-PIERRE, VILLE D'OUVERTURE</u>	<u>14</u>
Orientation 1 : Une ville bien connectée, accessible et rayonnante	14
Orientation 2 : Une ville de « charme »	15
Orientation 3 : Une ville ouverte sur la mer	19
<u>AXE 3 : SAINT-PIERRE, VILLE D'AUJOURD'HUI...ET DE DEMAIN.....</u>	<u>22</u>
Orientation 1 : Pour un développement urbain adapté au territoire	22
Orientation 2 : Loger les pierrotins dans l'esprit de la cohésion sociale	25
Orientation 3 : Mettre les vestiges au « service » de la ville - révéler la pierre.....	26
<u>AXE 4 : SAINT-PIERRE, VILLE VERTE ET BLEUE</u>	<u>29</u>
Orientation 1 : De la Montagne Pelée à la baie de Saint-Pierre : inscrire Saint-Pierre dans son territoire.....	29
Orientation 2 : Préserver, faire vivre le patrimoine urbain et créer le nouveau patrimoine de demain .	34
Orientation 3 : Préserver et conforter les espaces agricoles	37
Orientation 4 : Prendre en compte les risques naturels et les nuisances dans les aménagements futurs.....	38
Orientation 5 : Favoriser la maîtrise de l'énergie grâce aux énergies renouvelables	42
Carte de synthèse des orientations d'aménagement.....	43

Le principe du PADD

Article R123-3 du Code de l'Urbanisme

« Le projet d'aménagement et de développement durable définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble de la commune. »

Le PADD est le document cadre du PLU. Il définit les objectifs du développement et de l'aménagement de la commune pour les dix années à venir. C'est à partir de ces objectifs que sera ensuite établi le règlement du PLU qui porte sur l'utilisation des sols et les principes de construction

Le PADD s'inscrit dans une perspective de développement durable (*articles L. 110 et L. 121-1 du Code de l'Urbanisme*), et répond à trois principes énoncés par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain et complétés dans le cadre du Grenelle 2 :

- ❖ L'**équilibre** entre le renouvellement urbain, l'urbanisation nouvelle, la préservation des espaces naturels et des paysages, et la sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables
- ❖ La **diversité** des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat
- ❖ La **réduction des émissions de gaz à effet de serre**, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

Le Conseil Municipal dispose d'une très grande liberté dans la détermination de ce projet politique qui traduit la stratégie de développement durable du territoire, à condition toutefois de respecter d'une part les principes légaux qui s'imposent à tous et qui sont précisés par les articles L.110, L.121-1 du Code de l'Urbanisme, et d'autre part de prendre en compte les grandes orientations et les prescriptions définies au niveau supra communal, en particulier dans :

- le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) et le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM)
- le Schéma d'Aménagement d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)
- la Charte du Parc Naturel Régional de la Martinique (PNRM)

Les options d'aménagement et de développement ont été retenues suite au diagnostic communal. Elles sont ajustées grâce aux différentes réunions de concertation avec le maire, les élus, la population et les personnes associées.

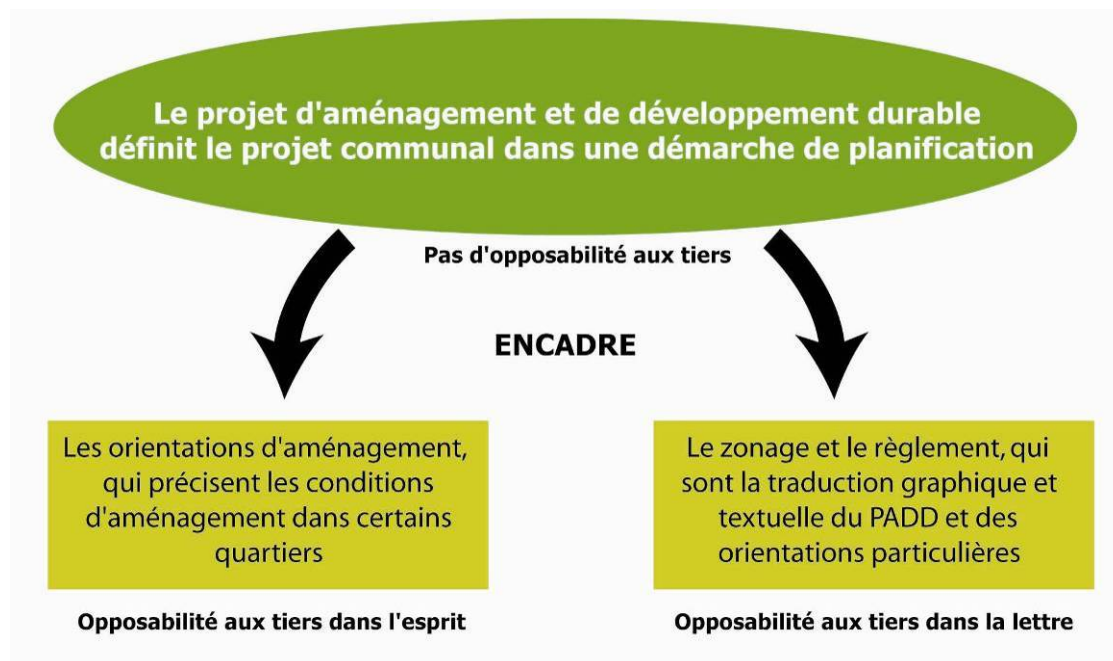
Les élus, pour élaborer le document, se sont appuyés sur :

- les conclusions du diagnostic partagé du PLU avec la commission municipale PLU
- les observations et suggestions de la population lors des réunions de concertation¹

¹ A été écarté lors l'écriture du PADD tout ce qui ne relève pas du PLU : par exemple montage financiers, les actions qui ne relèvent pas de l'urbanisme mais d'autres législations (ex : sécurité publique, l'instauration d'une zone 30 qui relève des pouvoirs de police du maire)

Expression du projet global, le PADD revêt par conséquent un **rôle central dans le PLU** : il est le cadre de cohérence interne au PLU.

Conformément à l'article L.123-1 du code de l'urbanisme, c'est à partir du PADD que sont définies les orientations d'aménagement par secteur et la règle d'urbanisme (graphique et écrite).



Le PADD constitue également un cadre de référence pour la gestion dans le temps du PLU. Ses orientations ne pourront pas être fondamentalement remises en cause sans qu'une nouvelle réflexion ne soit préalablement menée en concertation avec les habitants et en association avec les personnes publiques.

Tant que les remaniements du PLU ne remettent pas en cause l'économie générale du PADD une procédure de modification du PLU ou de révision simplifiée pourra être engagée. Dans l'hypothèse où les évolutions porteraient atteinte à l'économie générale du PADD, une procédure de révision générale devra être entreprise (article L.123-13 du code de l'urbanisme).

L'esprit du PADD de Saint-Pierre

Du projet urbain au PADD

Ville martyre, ville-musée ou témoin, ville d'aujourd'hui : ces trois aspects de la ville sont, depuis longtemps, simultanément recherchés et montrés dans la communication et dans la représentation de Saint-Pierre. Cependant, leurs objectifs peuvent parfois s'opposer et être facteurs de blocage. De cette façon, on n'ose pas aménager en remettant en cause des éléments existants, on ne sait pas toujours quoi montrer et comment le montrer, et on constate malheureusement que les atouts de la ville n'ont pas jusqu'à présent amené un développement à la ville.

Face à ces ambiguïtés, l'ensemble des questions posées ramène à la question générale :
« que doit être Saint-Pierre aujourd'hui ? ».

Ce n'est qu'en apportant une réponse claire à celle-ci que le projet global pour Saint-Pierre peut voir le jour. Il ne s'agit pas d'abandonner un ou plusieurs aspects qui font la ville d'aujourd'hui, ni d'effectuer un choix exclusif entre ces trois villes au détriment des deux autres, mais de les fédérer dans la recherche d'une cohérence globale.

Pour cela, il semble bien que deux axes doivent être privilégiés :

- concilier l'envie de témoigner et le besoin de renaître ou plus exactement aménager la ville sans abandonner son passé et les éléments de celui-ci ;
- tirer parti du passé, de la qualité de la ville d'autrefois et des vestiges qui peuvent en être révélés au bénéfice de la notoriété de la ville, de son attractivité, de sa qualité et de son développement².

Le projet de Saint-Pierre doit être fondateur d'un re-développement de la ville, aujourd'hui prisonnière entre passé et présent.

4 axes majeurs ont ainsi été privilégiés :

1. Saint-Pierre, ville moteur du Nord Caraïbe
2. Saint-Pierre, ville d'ouverture
3. Saint-Pierre, une ville d'aujourd'hui...et de demain
4. Saint-Pierre, ville verte et bleue

² Conclusion des enjeux du Projet Urbain de Saint-Pierre, SCURE, janvier 2010

Axe 1 : Saint-Pierre, ville moteur du Nord Caraïbe

Saint-Pierre dispose d'une place privilégiée dans l'armature urbaine souhaitée par le Schéma d'Aménagement Régional de la Martinique : celle de pôle de desserrement de l'urbanisation pour le Nord Caraïbe. Les élus pierrotins désirent faire de cette volonté une réalité adaptée au territoire d'aujourd'hui. Il ne s'agit pas de revenir à la position – pleine de nostalgie - de capitale des Petites Antilles perdue en 1902, mais de donner les moyens au Nord Caraïbe de rayonner culturellement et économiquement, par la valorisation de ses atouts patrimoniaux et naturels. Il s'agit par ailleurs d'augmenter l'offre dans chacune des grandes fonctions urbaines (travailler, se loger, se recréer...) essentielles aux pierrotins et aux habitants du nord caraïbe.

Les leviers pour devenir la place centrale du Nord Caraïbe sont les suivants :

Orientation 1 : De la Ville au Pays d'Art et d'Histoire - créer une dynamique de développement autour du tourisme patrimonial, culturel et naturel

Objectif 1 : Le tourisme patrimonial comme outil de diffusion du développement sur l'aire nord- caribéenne et plus largement martiniquaise

- Développer un « produit d'appel » autour de la ville d'Art et d'Histoire

Classée depuis les années 90 Ville d'Art et d'Histoire, Saint-Pierre est soumise à une charte qualité reposant sur les éléments suivants :

- Présenter la ville ou le pays dans un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)
- Sensibiliser les habitants à leur cadre de vie et inciter à un tourisme de qualité
- Initier le jeune public à l'architecture, au patrimoine et à l'urbanisme

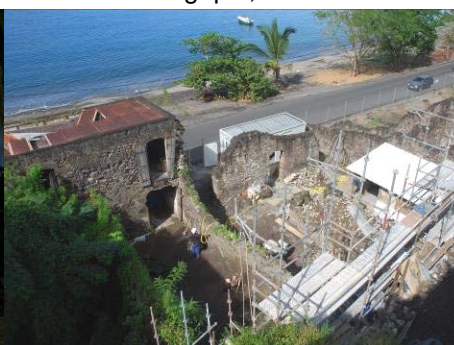
→ Transversalité avec l'axe 4, orientation 2 « préserver, faire vivre et créer le nouveau patrimoine de demain »

La ville de Saint-Pierre souhaite donner du renouveau à l'appellation Ville d'Art et d'Histoire, afin de créer un produit d'appel porteur pour l'ensemble du Nord Caraïbe :

- Faire du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine la pierre angulaire de l'animation patrimoniale

Destiné à la fois aux habitants (lieu de rencontre et d'information), aux touristes (invitation à prolonger leur séjour) et aux jeunes (support pédagogique), le CIAP pourra dans un premier temps fournir une alternative aux visites guidées sur le terrain. Dans un second temps, il pourra s'élargir par des ateliers d'architecture et du patrimoine animés par des professionnels dédiés.

- Développer des parcours autour des grands « monuments », le parcours du témoignage, le parcours du pittoresque, ...
- Retrouver des corps de métiers autour de la réhabilitation du patrimoine. Certains chantiers de réhabilitation peuvent également faire l'objet de visites pédagogiques.
- Offrir des manifestations en complément de la période du mai de Saint-Pierre (festival de musique par exemple), afin de marquer plus fortement la vie culturelle locale. Il peut s'agir également de mutualiser l'équipement du CDST (atrium) en profitant de sa proximité d'un site archéologique, l'Habitation Périnelle.



La création d'un label Pays d'Art et d'Histoire vise à montrer l'inscription de l'ensemble des communes voisines, liées à la Montagne Pelée, dans une histoire et un patrimoine commun. Par ailleurs, cette création entre dans une logique de diffusion du développement cohérente avec le projet de terminal de croisière (Cf. objectif ci-après), permettant de donner aux croisiéristes une vision plus large du patrimoine et des richesses des villes du nord caraïbe. A ce titre l'environnement historique et naturel prend une place importante : le patrimoine de la région prend de multiples facettes qu'il convient de valoriser ensemble.

→ Transversalité avec l'axe 2, orientation 1 « une ville bien connectée, accessible et rayonnante »

- Inscrire la « Stratégique Nord » comme voie de désenclavement de la ville et de la région

Dans ce cadre, la voie de désenclavement de la ville, qu'on pourrait donc appeler la « Stratégique Nord » prend toute son importance car elle permettra non seulement d'améliorer l'accessibilité à la ville d'Art et d'Histoire mais également de mieux accéder aux communes voisines.

Objectif 2 : Offrir les conditions de développement du tourisme de croisière et des activités nautiques

→ Transversalité avec l'axe 2, orientation 3 « une ville ouverte sur la mer »

La baie de Saint-Pierre offre un potentiel intéressant tant dans les activités nautiques (notamment plongée sous-marine) que celle liée à la plaisance. Soutenus par le Conseil Régional qui a validé le principe d'une étude de faisabilité, les élus envisagent le développement du tourisme de croisière. Outre la réalisation d'un quai maritime, deux types d'opérations sont retenus : un pôle d'accueil des croisiéristes à proprement parler (site pressenti autour d'Ecomax) et un pôle d'animation (mise en scène de la vie d'époque). Une étude de viabilité économique des deux projets devra être menée.

Les élus sont conscients que le développement de ce type de tourisme implique :

- l'augmentation et l'adaptation de l'offre de services dans la ville,
- l'amélioration de la qualité des espaces urbains,
- l'amélioration des structures d'accueil et de services connexes (hébergement, restauration, information). L'hôtellerie à caractère patrimoniale sera favorisée, permettant de revaloriser le bâti ancien existant et proposer des lieux d'accueil à échelle et niveau de confort diversifiés.

Objectif 3 : Développer la filière « tourisme vert »

→ Transversalité avec l'axe 1, orientation 2.1 « Maintenir et diversifier l'activité agricole » + axe 4, orientation 3 « maintenir et développer les espaces agricoles »

L'environnement est également un levier de l'attractivité touristique, et à ce titre la municipalité souhaite le préserver et le valoriser. La proximité de la Montagne Pelée, son omniprésence dans le paysage pierrotin sont des atouts essentiels pour le Nord Caraïbe.

Les objectifs sont donc les suivants :

- développer des sentiers de randonnées en partance de la ville, qui n'existent pas aujourd'hui. Ces derniers pourront développer des thématiques comme le volcanisme, les sources chaudes, la découverte de la flore...
- faciliter les filières agro-touristiques (visite pédagogique des exploitations, hébergement chez l'habitant, gîtes ruraux...)
- améliorer la signalétique touristique des sites naturels remarquables (Tombeau des Caraïbes, jardin des plantes...)



Orientation 2 : Des activités économiques fortes mais respectueuses du cadre de vie des pierrotins

Il est important d'augmenter l'offre d'emplois en faisant en sorte d'attirer davantage d'activités et d'élargir l'éventail des domaines de compétences présents sur la commune. Dans cette perspective, il est nécessaire :

- de réserver des espaces à l'accueil d'activités économiques ;
- de développer des emplois autour de l'agrotourisme ;
- de soutenir les actions d'insertion professionnelle et faciliter la création de petites entreprises

Objectif 1 : Créer un secteur d'activités répondant aux besoins locaux

La stratégie consiste à permettre :

- le déplacement d'entreprises aujourd'hui situées en ville mais qui posent des problèmes de nuisances et/ou qui ont des soucis d'espace (extensions impossibles ou limitées),
- l'arrivée de nouveaux entrepreneurs, désireux de s'implanter à Saint-Pierre.

Ne souhaitant pas le développement aux abords des quartiers d'habitations d'activités économiques et industrielles, de fortes emprises et susceptibles de créer des nuisances ou des risques pour la population, la municipalité souhaite offrir un choix de localisation aux entrepreneurs adaptés aux besoins de développement durable de la ville. Une étude de viabilité économique pourrait être menée avec le soutien de la CCIM et de la CCNM. Un site est actuellement pressenti sur l'ancienne carrière près de la rivière Sèche, mutualisant sur le site station d'épuration, activités économiques (artisanales) et valorisation énergétique (projet de centrale photovoltaïque).

Par ailleurs, le foncier qui pourrait être libéré par le déplacement d'entreprises artisanales nuisantes dans le centre-ville pourrait permettre de faciliter le renouvellement urbain de ce dernier.

Objectif 2 : Assurer un aménagement coordonné des carrières au nord de la Ville

En 2004, la commune de Saint-Pierre assure la production de plus d'un million de tonnes de matériaux répartis sur 3 sites soit près de 45% de la production de l'île. La production de matériaux a donc doublé sur la seule commune de Saint-Pierre alors qu'entre 1994 et 2004, la production totale de la Martinique diminuait de 4%. Le nombre d'emplois salariés privés dans le domaine de l'industrie des produits minéraux est passé de 19 à 75 emplois entre 2000 et 2006 soit un nombre d'emploi multiplié par 7 ! L'exploitation des carrières est donc un enjeu important pour la Ville comme pour la Martinique. Toutefois l'activité en elle-même est source de nuisances (poussières, bruit, trafic...) pour les Pierrotins. Par ailleurs le développement d'industrie de fabrication d'éléments et matériaux de construction envisagé à Saint-Pierre et au Prêcheur n'a engendré qu'un développement partiel (cela n'a pas été un moteur de développement d'autres activités contrairement aux prescriptions du SAR).

Les objectifs du Schéma Départemental des Carrières en lien avec Saint-Pierre

Recommandation 1.2 : Limiter les exportations de sable de la région de Saint-Pierre (p. 92)

Recommandation 3.2 : Favoriser le transport maritime de matériaux entre Saint-Pierre et Fort-de-France (p. 96)

Recommandation 4.1 : Réaliser un schéma d'aménagement coordonné pour la zone de Saint-Pierre intégrant les gisements potentiels, les carrières actuelles et futures, les remises en état, les activités béton, les infrastructures de transport routier et maritime. (p. 97)

L'objectif de la municipalité dans le PLU est de **poursuivre le développement des carrières mais sans augmenter le nombre d'exploitants**. Il s'agit dès lors de s'appuyer sur les 3 producteurs déjà existants et de finaliser le processus de régularisation des

carrières en cours. Il s'agira en outre de soutenir auprès des acteurs publics, compétents en la matière, la réalisation d'un schéma coordonné des carrières, notamment une lisibilité des futurs sites d'exploitation. La municipalité souhaite également imposer le respect de la législation sur la remise en état des sites fermés, afin d'éviter l'apparition de friches qui défigurent le paysage.

La priorité est donnée à la **gestion du transport des matériaux** en facilitant les actions en faveur du transport **par barge** de ce dernier.

Objectif 3 : Des services de proximité, pour tous

Il est essentiel d'élargir l'offre commerciale avec davantage de diversification et de complémentarité sans pour autant nuire au maintien du commerce local qui existe en centre ville notamment.

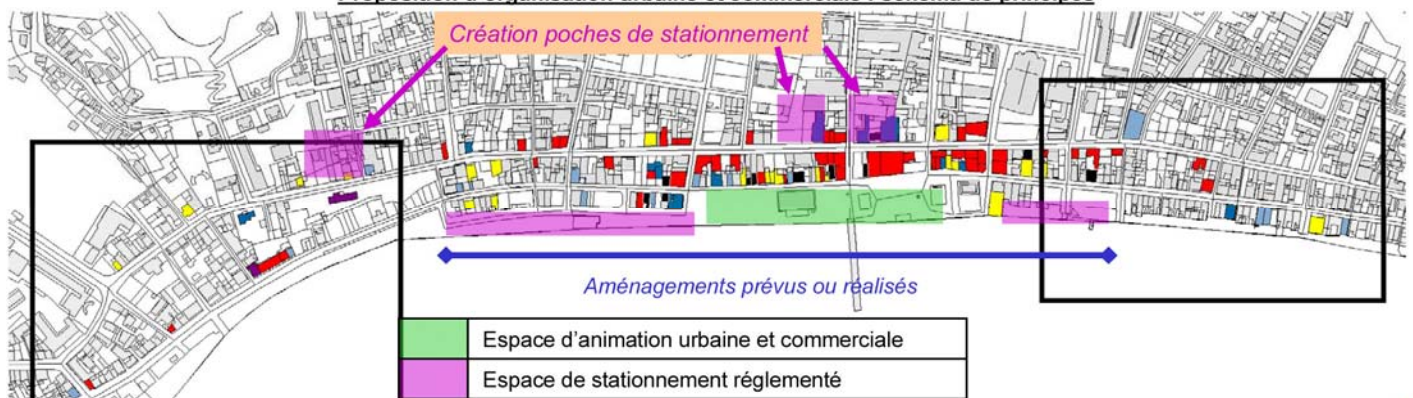
Revitaliser le commerce

Nombre de rez-de-chaussée commerciaux sont vieillissants à St-Pierre : façades délabrées, intérieurs vétustes, accessibilité difficile, locaux vacants. La commune souhaite, en collaboration avec la CCNM et la CCIM, mener un programme d'actions pour la redynamisation du commerce dans le bourg, notamment dans le cadre d'une intervention du FISAC (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce)

Il s'agira donc de :

1. *Aménager une espace d'animation et de vie autour du marché couvert et marché de plein air en liaison avec la valorisation des espaces publics et du front de mer*
 - Marquage au sol et/ou revêtement spécifique au sol pour créer un espace semi-piéton.
 - Implantation des terrasses des établissements de restauration situés à proximité de cet espace.
 - Déballage de commerces sédentaires

Proposition d'organisation urbaine et commerciale : schéma de principes



- Projet de revitalisation des centres bourgs à l'échelle intercommunale - Préconisations / programme d'actions -

Juin 2007



2. *densifier l'offre commerciale à destination de la clientèle locale et touristique autour de cet espace nouvellement aménagé* : transfert des activités situées en extrémité du centre bourg :

- Réaffectation commerciale de certaines dents creuses et des rez-de-chaussée inoccupés.
- Identification de portions de linéaires commerciaux dans lesquels on interdit le changement de destination pour les bâtiments commerciaux existants afin d'éviter leur transformation en habitation (travail à effectuer avec l'aide de la CCIM).
- Changement de destination des locaux occupés par des activités dont la localisation n'est pas optimale en centre ville (matériaux, accessoires automobiles).

3. Assurer les liaisons marchandes entre les activités situées en front de mer et l'arrière bourg :

- Ouverture des vitrines en façade des rues perpendiculaires aux deux linéaires principaux.
- Implantation de locomotives commerciales aux angles de ces rues perpendiculaires.

4. Agir sur le stationnement (Créer des poches de stationnement à proximité immédiate des commerces et de la micro-centralité commerciale, réguler les rotations des véhicules).

5. Améliorer la signalétique pour les piétons.

Maintenir et développer services, activités, de bureaux et de petit artisanat dans le bourg, en favorisant l'extension et la création d'activités économiques non nuisantes au sein du tissu bâti actuel et futur

La commune de St-Pierre dispose d'une offre encore peu structurée. Or l'une des conditions de l'amélioration du rayonnement de la ville consiste à redynamiser les activités locales, afin que l'attractivité économique facilite l'attractivité résidentielle défailante du centre-ville.

C'est pourquoi le PLU s'efforcera de favoriser la création et l'extension d'activités économiques non nuisantes au sein de l'enveloppe urbaine. Il s'agit ainsi d'accueillir des activités nouvelles ou conforter l'existant tout en évitant les conflits liés aux activités bruyantes ou polluantes.

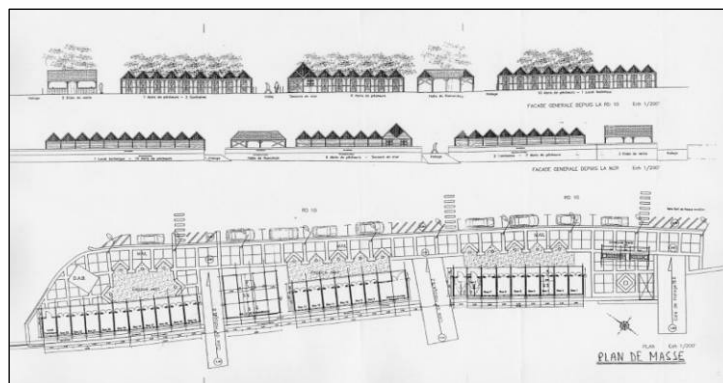
Déplacer la zone d'activités de la route de Morne Rouge (Jardin des Plantes)

Cette zone située le long de la RN2 en direction de Morne Rouge est enserrée entre la falaise et la route longeant la Roxelane. Les bâtiments sont dégradés et certains sont inoccupés. L'objectif est de déplacer les activités vers un secteur mieux adapté. Par ailleurs, ce site anciennement celui du Jardin des Plantes pourrait être réhabilité et valorisé (recréation de la cascade).



Saint-Pierre est la deuxième commune en nombre de marins pêcheurs de la micro-région Nord Caraïbe, juste derrière le Prêcheur. Une révision simplifiée du POS a eu lieu en 2007 afin de rendre possible l'**Aménagement de Pêche d'Intérêt Départemental (APID)**. Le projet d'APID est situé au sud de l'embouchure de la Roxelane et de la station service existante, entre la Route Nationale n° 2 et la plage. Cet équipement majeur vise à :

- rendre le site actuel adapté à la filière pêche, accessible au public et conforme aux règles de sécurité et d'hygiène. Des abris individuels, des sanitaires et une halle de ramandage sont ainsi projetés, ainsi qu'un local pour le sauvetage en mer et l'installation de rampes pour haler les canots hors de la plage.
- compléter les structures de vente et de valoriser le travail des pêcheurs à proximité immédiate du port. Cette politique d'amélioration des équipements permettra de stabiliser la population de marins pêcheurs (une trentaine en 2006). Dans ce cadre 2 étals de vente de poissons, disposés sur une placette, sont prévus par le Conseil Général.



Objectif 5 : Maintenir et diversifier l'activité agricole, garante de l'économie rurale

En 30 ans, l'activité économique agricole pierrotine a connu une mutation importante, passant d'une agriculture d'élevage et de cultures fruitières et vivrières, à une agriculture dominée par les étendues de canne, de cultures maraîchères et – de manière moindre - de banane. St Pierre compte près de 80 exploitations. L'activité phare reste celle de la distillerie Depaz, 5^{ème} producteur de rhum de l'île. L'objectif de la municipalité reste le maintien des terres agricoles exploitées, dans la mesure où elles participent pleinement à l'entretien des paysages et à l'économie rurale, style de vie important à St-Pierre.

→ Transversalité
avec l'axe 1,
orientation 1.3
« Développer la
filière tourisme vert
»
+ axe 4, orientation
3 « maintenir et
développer les
espaces agricoles »

Il s'agira donc de :

- Conforter la filière AOC canne
- Ne pas négliger les potentialités liées à l'agriculture périurbaine de type maraîchage, élevage extensif
- Encourager à la diversification de l'activité agricole (gîtes ruraux, agritourisme, ...) et à l'installation de jeunes agriculteurs. Ex : un projet agrotouristique au lieu-dit Blondel au sud est de la commune ;
- Faciliter l'utilisation des énergies renouvelables dans les exploitations (solaires notamment).

Orientation 3 : Des équipements rayonnants et des équipements relais

- La municipalité souhaite répondre à la question des besoins en équipements :
- d'une part, pour les grands équipements nécessaires à l'échelle de la commune entière ;
 - d'autre part, pour les équipements de proximité nécessaires à la vie des quartiers.

Objectif 1 : Restructurer les équipements existants

Certains équipements sont vieillissants, ne répondent plus aux nouvelles normes ou ne permettent plus aux gestionnaires de mener à bien leur mission de service public.

Plusieurs actions ont été plus particulièrement projetées :

- La construction de la Sous-Préfecture

L'actuelle sous-préfecture est implantée dans des locaux municipaux qu'elle partage avec la CAF. La nouvelle sous-préfecture sera construite dans le secteur de renouvellement urbain du Camp Billotte.



- La reconstruction de l'Observatoire du Morne des Cadets

Compte tenu de la vétusté et l'exiguïté du bâtiment de l'actuel Observatoire, les responsables de l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP) ont manifesté le souhait de reconstruire un bâtiment mieux adapté à l'évolution des techniques actuelles, leur permettant d'assurer dans des conditions optimales les missions dévolues à l'Observatoire. Situé actuellement sur la commune de Fond Saint –Denis, le projet est situé sur le territoire de la ville de Saint-Pierre, en limite communale, à environ 1.2 km à vol d'oiseau des installations actuelles. Sa localisation permet d'avoir une vue directe sur la Montagne Pelée.

- La restauration du musée Frank Perret et amélioration de son accessibilité

Le musée Frank Perret est vieillissant, et il est difficile d'y accéder. Il serait important parallèlement de reconstituer une stratégie muséographique pour attirer de nouveaux visiteurs.

- La mutualisation des équipements existants dans le CDST (centre de découverte des Sciences de la Terre) pour diversifier l'animation muséographique, en lien avec l'idée de pôle d'animation.



Objectif 2 : Développer de nouvelles structures

La municipalité souhaite prendre en compte les besoins en équipements de proximité notamment des jeunes ménages et des personnes âgées, afin d'assurer la mixité sociale.

Plusieurs projets ont été dessinés :

Les équipements de fonctionnement :

- une nouvelle crèche
- un foyer ou maison de retraite
- la construction d'un nouveau collège (l'actuel collège devant être mis aux normes)
- l'implantation d'une déchetterie et d'un centre de transfert provisoire d'ordures ménagères intercommunal à Fonds Canonville. Le projet s'inscrit dans le cadre de la réhabilitation du site existant.

→ Transversalité avec l'axe 1, orientation 1.1 « Développer un produit d'appel autour de la ville d'art et d'histoire »

Les équipements touristiques phares :

- le CIAP (Cf axe1, orientation 1.1) qui sera le pôle d'animation de la Ville d'Art et d'Histoire
- un espace de la commémoration de l'Abolition de l'esclavage à Sainte-Philomène (sous réserve d'une étude de faisabilité à mener pour identifier l'opportunité du projet).
- un pôle d'animation autour du CDST qui permette de diversifier l'animation muséographique en s'appuyant sur plusieurs thèmes : fouilles archéologique de l'Habitation Périnelle limitrophe au CDST, vulcanologie, astrologie, mise en scène de la vie d'époque en utilisant l'arène du CDST.

Axe 1 : Saint-Pierre, ville moteur du Nord Caraïbe

Orientations	Objectifs	Traduction en actions
1. De la Ville au Pays d'Art et d'Histoire : créer une dynamique de développement du tourisme patrimonial, culturel et naturel	1.1 Le tourisme patrimonial comme outil de diffusion du développement sur l'aire nord- caribéenne et plus largement martiniquaise	<ul style="list-style-type: none"> - Développer un « produit d'appel » autour de la ville d'Art et d'Histoire (CIAP comme pierre angulaire, - développement de métiers artisanaux autour du patrimoine...) - Créer un label Pays d'Art et d'Histoire afin de relayer et diffuser le développement en synergie avec les communes voisines - Inscrire la « Stratégie Nord » comme voie de désenclavement de la ville et de la région
	1.2 Offrir les conditions de développement du tourisme de croisière et des activités nautiques	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une étude de viabilité économique - Augmentation et l'adaptation de l'offre de services dans la ville, - Amélioration de la qualité des espaces urbains, - Amélioration des structures d'accueil et de services connexes (hébergement, restauration, information) - Favoriser l'hôtellerie à caractère patrimonial
	1.3 Développer la filière « tourisme vert »	<ul style="list-style-type: none"> - développer des sentiers de randonnées en partance de la ville vers les flancs de la montagne Pelée (des thématiques comme le volcanisme, les sources chaudes, la découverte de la flore, sentier de Périnelle à réactiver...) - faciliter les filières agro-touristiques - améliorer la signalétique touristique des sites naturels remarquables
2. Des activités économiques fortes mais respectueuses du cadre de vie des pierrotins	2.1 Créer un secteur d'activités répondant aux besoins locaux	Permettre : <ul style="list-style-type: none"> - le déplacement d'entreprises aujourd'hui situées en ville mais qui posent des problèmes de nuisances et/ou qui ont des soucis d'espace (extensions impossibles ou limitées), - l'arrivée de nouveaux entrepreneurs, désireux de s'implanter à Saint-Pierre.
	2.2 Assurer un aménagement coordonné des carrières au nord de la Ville	Poursuivre le développement des carrières mais sans augmenter le nombre d'exploitants, régulariser les carrières existantes, et imposer le respect de la législation sur la remise en état des sites fermés. Faciliter les actions pour le transport par barge des matériaux
	2.3 Des services de proximité, pour tous	<ul style="list-style-type: none"> - Revitaliser le commerce (<i>5 actions</i>) - Maintenir et développer services, activités, de bureaux et de petit artisanat dans le bourg, en favorisant l'extension et la création d'activités économiques non nuisantes - Déplacer la zone d'activités de la route de Morne Rouge (Jardin des Plantes)
	2.4 Moderniser les activités économiques liées à la pêche	<ul style="list-style-type: none"> - rendre le site actuel adapté à la filière pêche, accessible au public et conforme aux règles de sécurité et d'hygiène (APID) - compléter les structures de vente et de valoriser le travail des pêcheurs à proximité immédiate du port (étal de vente)
	2.5 Maintenir et diversifier l'activité agricole, garante de l'économie rurale	<ul style="list-style-type: none"> - Conforter la filière AOC canne - Ne pas négliger les potentialités liées à l'agriculture périurbaine de type maraîchage, élevage extensif - Encourager à la diversification de l'activité agricole et à l'installation de jeunes agriculteurs - Faciliter l'utilisation des énergies renouvelables dans les exploitations (solaires notamment)
3. Des équipements rayonnants et des équipements relais	3.1 Restructurer des équipements existants	<ul style="list-style-type: none"> - Le construction de la Sous-Préfecture - Reconstruction de l'Observatoire du Morne des Cadets - Restauration du musée Frank Perret, amélioration de son accessibilité et définition d'une nouvelle dynamique muséographique
	3.2 Développer de nouvelles structures	Des équipements de fonctionnement : <ul style="list-style-type: none"> - une nouvelle crèche - un foyer ou maison de retraite - un nouveau collège Des équipements structurants : <ul style="list-style-type: none"> - le CIAP - le espace de commémoration de l'abolition de l'esclavage à Ste Philomène (étude de faisabilité à mener) - le pôle d'animation autour des ruines archéologiques de l'Habitation Périnelle en mutualisant l'équipement du CDST

Axe 2 : Saint-Pierre, ville d'ouverture

La Ville s'ouvre en amphithéâtre sur la baie de Saint-Pierre. Cette ouverture naturelle ne signifie cependant pas automatiquement ouverture urbaine : la traversée de la ville s'avère difficile, en raison de l'encombrement routier, les rues et trottoirs étroits rendent difficiles la cohabitation entre piétons et véhicules, l'accès à la mer est souvent perturbé par des obstacles physiques mais aussi visuels, les espaces publics nécessitent des aménagements...La ville est par ailleurs fermée à l'arrière par une falaise, fortement contraignante pour l'expansion nord de la ville.

Ces constats ont fait émerger les orientations suivantes :

Orientation 1 : Une ville bien connectée, accessible et rayonnante

La réduction de la circulation en traversée de la ville est la condition indispensable pour la revitalisation et la valorisation de Saint-Pierre.

Objectif 1 : Réaliser la « Stratégique Nord »

Les élus sont pleinement conscients que l'intérêt de cette voie dépasse le simple cadre communal. Il s'agit donc de réaliser la voie de désenclavement de la ville, en prenant en compte sa dimension multifonctionnelle et surtout éminemment stratégique pour le Nord Caraïbe

Il s'agit donc d'affirmer les multifonctionnalités de cette voie :

- une voie de contournement pour le transport de poids lourds

Cette nouvelle route créée en contournement de Saint-Pierre capterait la circulation de transit nord-sud et permettrait, à l'avenir, de ne plus voir l'incessant trafic des poids lourds des carrières dans la ville.

- une voie de désenclavement du Nord

L'étroitesse des rues, reprenant la trame viaire d'origine de la ville, est en discordance avec les déplacements modernes et ne permettra pas aux flux nord caribéen d'être fluides. Cette voie permettra donc de drainer le trafic en direction de Morne Rouge, et de désenclaver les communes proches, notamment le Prêcheur.

- une voie d'entrée dans la ville

Elle permettra d'accéder aux quartiers nord de Saint-Pierre sans traverser le centre et le quartier du Mouillage. Les élus ont affirmé leur volonté de bien la relier à la ville pour que la voie nouvelle ne soit pas seulement une route de déviation mais aussi un boulevard urbain

qui bénéficie aux déplacements interquartiers. Bien accéder à la ville est une problématique importante, notamment vis-à-vis des enjeux touristiques.

- une voie touristique

Cette voie peut être considérée comme un boulevard de Corniche offrant une vue imprenable sur la ville mais également comme une nouvelle entrée de ville. En raison des difficultés à offrir des espaces importants pour le stationnement notamment des bus touristiques, la voie de désenclavement permettra de créer des parkings en arrière-ville non loin des sites touristiques afin d'en faciliter la découverte à pied.

→ Transversalité avec l'axe 1, orientation 1.1 « Le tourisme patrimonial comme outil de diffusion du développement sur l'aire nord-caribéenne et plus largement martiniquaise »



Objectif 2 : Développer une liaison maritime avec Fort-de-France pour le transport de marchandises par barge

→ Transversalité avec l'axe 1, orientation 2.2 Assurer un aménagement coordonné des carrières au nord de la Ville

Le Schéma Départemental des Carrières indique que « Le transport maritime permettrait un désengorgement de la RN2 : une barge de 1500 à 2000 t/j de capacité réduirait de 40 % le trafic de camions transportant des matériaux. Toutefois, la mise en place d'un tel système conduira vraisemblablement à un plan de restructuration de la profession des transporteurs par camion (déjà en surcapacité par rapport à la production de matériaux) et nécessitera des infrastructures liées au déchargement des barges près de Fort-de-France. » (p 96).



Les élus s'associent à l'Etat et à la Région afin de mener à bien les expérimentations et études nécessaires à la mise en œuvre d'un transport maritime des marchandises par barges.

Objectif 3 : Améliorer le stationnement

L'amélioration du stationnement en ville est presque aussi indispensable que la réduction de la circulation pour améliorer la qualité de vie à Saint-Pierre.

En matière de stationnement, le projet consiste à poursuivre simultanément deux objectifs :
- **libérer une partie de l'espace public de l'encombrement des voitures stationnées.**
L'espace public ne pourra être réellement aménagé que s'il est libéré en partie de l'encombrement de véhicules stationnés.

Les anciennes rues de Saint-Pierre sont étroites et ne permettent pas, dans leur emprise, d'organiser un stationnement longitudinal quasi-continu dans des conditions acceptables de sécurité et de qualité des espaces : rue Victor Hugo, dans une moindre mesure rue Gabriel Péri, dans nombre de rues ou ruelles perpendiculaires à ces deux axes principaux.

- augmenter l'offre globale de stationnements

Cela consiste à aménager des parkings de stationnement en arrière-ville, entre la rue Victor Hugo et la nouvelle route de déviation.

Ces poches de stationnement devront être réparties pour qu'elles desservent au mieux les différents secteurs de la ville linéaire, le but à atteindre serait de desservir depuis ces grands parkings à moins de 300 mètres une grande partie des quartiers du Mouillage et du centre.

Ces parkings pourraient également être positionnés non loin des ruines et espaces emblématiques et très visités, le théâtre par exemple. C'est une des raisons pour lesquelles il est intéressant de rapprocher la route de déviation de l'arrière-ville et qu'elle serve à cette fonction d'accès touristique.

Les principaux sites envisageables se situent ainsi :

- Dans le secteur du cimetière. Cette localisation est particulièrement intéressante car la voie nouvelle sera reliée à la rue Alfred Lacroix. De plus, ce site est à moins de 200 mètres de la cathédrale et à 300 mètres environ de la place Bertin.
- Le second espace où un nombre important de stationnements pourrait être réalisé se situe derrière la caserne Billotte.



il faisait bon vivre. Cette qualité de la ville venait pour beaucoup de ses équipements et de ses aménagements. A ce titre, outre les éléments liés à la domestication de l'eau à des fins d'ornementation et de rafraîchissement, le visiteur du XIXème siècle pouvait trouver le jardin botanique, la savane, le parcours du grand canal, les places, ...
Aujourd'hui nombre d'espaces publics « historiques » n'existent plus depuis la catastrophe. Les élus sont confrontés à un exode du centre ville (cf. *dernier recensement*), et un vieillissement de la population. Or pour redonner l'envie de la ville, il semble nécessaire de se pencher sur ses constituantes...

Objectif 1 : Ramener l'eau dans la ville

L'eau était partout présente à Saint-Pierre, non seulement par sa situation maritime mais aussi, et avant tout pour ce qui concerne la ville proprement dite, par les ruissellements de l'eau douce des versants de la montagne, guidée dans les deux rivières, celle des Pères au nord de la ville et celle de la Roxelane située au milieu de la ville entre le quartier du Fort et celui du Mouillage, qu'il fallut canaliser pour en maîtriser le cours. Bassins, jets et fontaines ornèrent progressivement les places et les jardins. S'y ajoutait l'eau jaillissante des murs avec des systèmes de gargouilles et de chantepleure (fentes ou ouvertures dans les murs pour laisser l'eau s'écouler). Cette eau partout présente avait également pour intérêt de rafraîchir l'atmosphère dans cette ville du nord de la Martinique au climat si chaud

Retrouver la présence de l'eau dans la ville tout en la maîtrisant serait bénéfique à son embellissement et permettrait à Saint-Pierre de retrouver un des éléments forts de sa splendeur passée.

Remettre en fonction les fontaines

La municipalité souhaiterait remettre en fonction des fontaines symboliques aujourd'hui inactives.

C'est principalement dans le quartier du Mouillage qu'il paraît le plus souhaitable de retrouver l'eau. Plus précisément, des fontaines bien moins nombreuses que par le passé pourraient être rétablies. Les lieux qui semblent appropriés à cet effet sont rue Victor Hugo et place Bertin ou une option envisageable pourrait être de reconstruire la fontaine Agnès à l'identique.

L'amenée de l'eau pour alimenter ces fontaines pourrait être rétablie à partir d'une prise d'eau sur la Roxelane. La réalisation de la route pourrait être le moment pour, simultanément, mettre en œuvre ce système d'adduction.



→ Transversalité avec
Axe 2, orientation 3 « une ville ouverte sur la mer »
Axe 4, orientation 1, objectif 4 « préserver et valoriser la trame bleue »

Créer un parcours de l'eau

Indépendamment de l'embellissement recherché avec l'implantation de fontaines, la municipalité souhaiterait mener une action globale de rénovation du parcours de l'eau dans la ville. Il s'agirait notamment :

- de restaurer des caniveaux et de recréer les continuités de leurs parcours ;
- de mieux canaliser les ruissellements et s'en servir pour le « curage des caniveaux-ruisseaux » par un système contrôlé ;
- de mieux canaliser l'eau en débouché sur la mer à l'extrémité des ruelles en évitant que des mares de rétention d'eau ne se forment.

Remettre en valeur les ponts de la Roxelane et les abords (quais) afin d'affirmer l'ambiance urbaine du quartier du Fort

Aujourd'hui 3 ponts sont protégés aux monuments historiques, mais sont en quelque sorte « oubliés », peu lisibles dans la ville et dans ses parcours. Or ils participent à la transition entre deux ambiances de quartier (le Fort et le Centre) et créent des liens sociaux entre les habitants. Par ailleurs, les quais le long de la Roxelane, en partie pavés, pourraient être remis en valeur dans le cadre d'un parcours de promenade ou encore d'animation (Cf. restaurant implanté sur les quais).

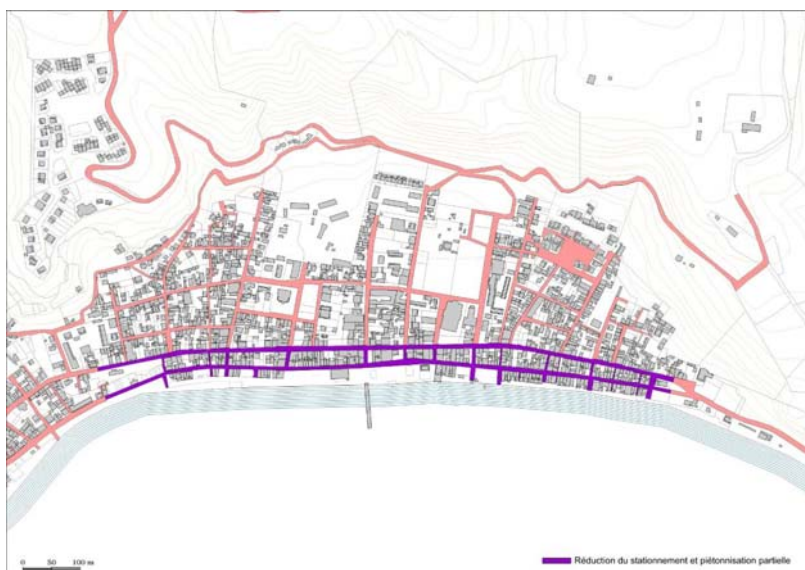
Objectif 2 : Aménager les parcours

Une fois l'espace libéré de la voiture grâce à la voie de contournement et à la politique de stationnement, l'édilité souhaite aménager des parcours, des « itinéraires ». Ces itinéraires auront en particulier une vocation touristique où, à partir des parkings notamment, ils permettront de parcourir la ville en y découvrant l'ensemble de ces hauts lieux à visiter.

C'est en ce sens qu'il peut être différencié deux types d'**itinéraires**, et, par conséquent, deux types d'aménagement et de traitement de sols pour les voiries :

- des *parcours qui relèvent de la voirie*, notamment entre la route de déviation et la rue Victor Hugo et dans le quartier du Fort près de la Place du Marché avec des traitements des voies qui utilisent des matériaux « modernes » ;

- des *parcours qui relèvent davantage de l'itinéraire de découverte* entre la rue Victor Hugo et la mer ainsi que dans le quartier du Fort du côté des rues Monte au Ciel et de la rue Levassor, où les aménagements révéleraient les modes de revêtements anciens.



Enfin, la mise en place d'une route de déviation permettra également de dégager de l'encombrement des véhicules certains tronçons de rues qui pourraient être **rendus aux piétons** : cela permettrait de faciliter la découverte du centre-ville par les touristes dans un espace apaisé, mais aussi et surtout faciliter l'accès sécurisé aux commerces et services pour les habitants.

Voies concernées par la réduction du stationnement

Une première priorité de piétonisation ou semi piétonisation (en fonction d'études de stationnement plus poussées) peut-être fixée pour une partie de la rue Victor Hugo.

Objectif 3 : Equiper et aménager les espaces publics comme moyen de valoriser l'identité pierrotine

Retrouver une partie de l'ancienne atmosphère du vieux Saint-Pierre n'est pas une orientation passéiste ou « muséifiante ». Bien au contraire, il s'agit de retrouver les éléments qui faisaient le charme de la ville mais aussi le bien-être de ses habitants.

Cette orientation se décline en plusieurs actions.

- Pavages et dallages de sols sur les espaces les plus piétonniers, (c'est-à-dire rue Victor Hugo, dans certaines ruelles transversales qui débouchent sur le rivage, dans leur prolongement sur des embarquements jusqu'au bord de l'eau, et de façon assez générale dans le haut quartier du Fort) ;
- Enfouissement des câbles téléphone et électricité (en cours), afin d'améliorer la qualité des paysages urbains, mais aussi d'apporter une réponse aux effets destructeurs des tempêtes ou cyclones auxquels les réseaux filaires aériens sont particulièrement sensibles ;
- Mobilier urbain et signalétique : obtenir une ligne harmonieuse et une identité urbaine pierrotine.

→ Transversalité avec

Axe 3, orientation 3 « mettre les ruines au service de la ville : révéler la pierre »

Axe 4, orientation 2 « faire vivre le patrimoine bâti »



Orientation 3 : Une ville ouverte sur la mer

Cette orientation, fondamentale, vise à « retourner » Saint-Pierre vers la baie qui a justifié sa fondation.

Objectif 1 : Poursuivre l'aménagement du bord de mer en créant différents parcours

La qualité des bords de mer et des paysages marins sont parmi les éléments les plus attractifs que la ville s'attache aujourd'hui à davantage valoriser :

- Dans les quartiers du Mouillage et du Centre, des promenades agréables tout au bord du rivage là où la topographie des lieux le permet.
- Plus au nord : il s'agit davantage d'aménager des vues panoramiques plutôt que de créer des parcours de promenade.

Des aménagements de qualité ont été réalisés près du rivage dans le quartier du Mouillage avec l'aménagement de la place Bertin, la reconstruction du bâtiment de la chambre de commerce, la halle du marché. Le projet de réduction de la circulation rues Gabriel Péri, Bouillé et Isambert, grâce à la réalisation de la déviation sera bénéfique à l'agrément des bords de mer à cet endroit. Il restera cependant la nécessité d'aménager la promenade près du rivage entre la place Bertin et le niveau des ruines du Figuier.

La valorisation de ces parcours de bord de mer pourrait être accompagnée :

- de la mise en place de garde-corps de protection là où cela s'avère nécessaire en raison de la hauteur des emmarchements ;
- de la mise en valeur de vestiges tels que le mur de soubassement qui court le long du rivage, des anneaux d'amarrage, de canons anciennement enfouis et qui ont ressurgi lors des dernières tempêtes ;
- de la réfection des cales d'embarquement pavées ou dallées.

Dès lors que les bords de mer seraient réaménagés en promenade, une réflexion serait à mener quant à l'aspect des arrières de maisons qui font face à la mer et qui deviendront en quelque sorte leur seconde façade.



Objectif 2 : Développer des activités liées à la mer

→ Transversalité avec
Axe 1, orientation 1.2 Offrir les conditions de développement du tourisme de croisière et des activités nautiques

Axe 4, orientation 1, objectif 4 « préserver et valoriser la trame bleue »

Axe 1, orientation 1.1 Le tourisme patrimonial comme outil de diffusion du développement sur l'aire nord-caribéenne et plus largement martiniquaise

Il peut s'agir par exemple d'activités de **promenades en mer ou/et d'activités de plongée**, d'autant plus que la baie de Saint-Pierre comprend plusieurs anciennes **épaves** à découvrir. Il s'agira de voir dans quel cadre, qui dépasse le présent PADD, et avec quelle maîtrise d'ouvrage le repérage et la signalétique des épaves peuvent être réalisés. Cette thématique de la plongée-découverte permettrait également d'être un point d'accroche touristique à l'échelle des Antilles (musée de la plongée...).

Le Conseil Régional souhaite également développer le tourisme de **croisière** (paquebots) à St-Pierre (Cf. Axe 1, orientation 1.2), ce qui nécessite l'aménagement d'un terminal.

La question de la création d'un port de **plaisance** sera posée à l'avenir mais il semble bien qu'il pourrait être envisagé dès lors que l'activité maritime se serait redéveloppée, ou bien que la fréquentation touristique le rendrait nécessaire. Il sera envisagé comme à la fois une alternative et complément aux grands paquebots de croisière. Dans tous les cas, il convient aujourd'hui de mettre en œuvre des mouillages sécurisés pour les plaisanciers actuels, adapter le ponton au débarquement par annexes et offrir les services liés (eau, déchets...).

Il serait également souhaitable d'envisager la **création de parcours d'étapes « patrimoine mondial naturel » commun à la Dominique, la Martinique et Sainte Lucie** dans le cadre du développement de la navigation de plaisance.

Saint-Pierre ne dispose plus que d'un seul **ponton** pour faire accoster des bateaux. Un ou plusieurs autres pourraient être **recréés** dès lors qu'une activité maritime reprendrait vie.



Objectif 3 : Gérer les usages, existants et à venir, de la mer

→ Transversalité avec
Axe 4, orientation 1.4 « préserver et valoriser la trame bleue »
+
4.1 Préserver et améliorer la qualité des eaux et 4.2 : gérer les risques naturels

Gérer les usages marins grâce au lancement d'un contrat de baie, en collaboration avec les communes voisines :

Programme d'actions environnementales, le Contrat de baie constitue un outil commun opérationnel de gestion intégrée et raisonnée de la ressource et des usages du milieu naturel et marin. Son ambition est de faire coexister et de développer tout en préservant l'environnement, les activités économiques que sont le tourisme, la pêche, les industries, les activités portuaires, l'agriculture. Il permettra notamment de coordonner les usages à St-Pierre, tant dans l'aspect transport (marchandises, passagers) que dans celui des activités économiques (pêche, carrière en bord de mer), de loisirs (tourisme de croisière, plaisance) ou encore résidentielles (gestion de l'assainissement) etc. Il permet de mener un plan d'action sur plusieurs années, en définissant la nature, les niveaux de priorité, les budgets, les partenaires et les actions à mener.

Il s'agira ainsi de concilier préservation et développement dans le cadre d'un volet mer intégré.

Axe 2 : Saint-Pierre, ville d'ouverture

Orientations	Objectifs	Traduction en actions
1. Une ville bien connectée, accessible et rayonnante	1.1 Réaliser la « Stratégique Nord »	Réaliser la voie de désenclavement de la ville, en prenant en compte sa dimension multifonctionnelle et surtout éminemment stratégique pour le Nord Caraïbe - une voie de contournement pour le transport de poids lourds - une voie de désenclavement du Nord - une voie de desserte de la ville - une voie touristique
	1.2 Développer une liaison maritime avec Fort-de-France pour le transport de marchandises par barge	Les élus s'associent à l'Etat et à la Région afin de mener à bien les expérimentations et études nécessaires
	1.3 Améliorer le stationnement	- libérer une partie de l'espace public de l'encombrement des voitures stationnées. - augmenter l'offre globale de stationnements - aménager des rues piétonnes
2. Une ville de « charme »	2.1 Ramener l'eau dans la ville	- remettre en fonction les fontaines - créer un parcours de l'eau - remettre en valeur les ponts de la Roxelane et ses abords (quais)
	2.2 Aménager les parcours	Des itinéraires, de 2 types : - des parcours qui relèvent de la <i>voirie</i> , notamment entre la route de déviation et la rue Victor Hugo et dans le quartier du Fort près de la Place du Marché (traitement moderne) - Piétonisation et/ou semi piétonisation (Rue Victor Hugo et rues annexes); - des parcours qui relèvent davantage de l' <i>itinéraire</i> de découverte entre la rue Victor Hugo et la mer ainsi que dans le quartier du Fort du côté des rues Monte au Ciel et de la rue Levassor, où les aménagements (traitement traditionnel).
	2.3 Equiper et aménager les espaces publics comme moyen de valoriser l'identité pierrotine	- Pavages et dallages de sols sur les espaces les plus piétonniers, - Enfouissement des câbles téléphone et électricité (en cours), - Mobilier urbain et signalétique : obtenir une ligne harmonieuse et une identité urbaine pierrotine
3. Une ville ouverte sur la mer	3.1 Poursuivre l'aménagement du bord de mer en créant différents parcours	La valorisation de ces parcours de bord de mer pourrait être accompagnée : - de la mise en place de garde-corps de protection là où cela s'avère nécessaire en raison de la hauteur des emmarchements ; - de la mise en valeur de vestiges tels que le mur de soubassement qui court le long du rivage, des anneaux d'amarrage, de canons anciennement enfouis et qui ont ressurgi lors des dernières tempêtes ; - de la réfection des cales d'embarquement pavées ou dallées.
	3.2 Développer des activités liées à la mer	- Développer des activités de promenades en mer ou/et d'activités de plongée (Cf. balisage des épaves) - Création d'un petit port de plaisance alternative et complément aux grands paquebots de croisière (sécurisation des mouillages, adaptation du ponton, gestion des services) - Création d'un parcours d'étapes de plaisance « patrimoine mondial naturel commun à la Dominique, Martinique et Sainte Lucie - Envisager la création de nouveaux pontons - développer une dynamique autour de l'APIID (pêche)
	3.3 Gérer les usages, existants et à venir, de la mer	Lancer le contrat de baie avec les communes voisines

Axe 3 : Saint-Pierre, ville d'aujourd'hui...et de demain

L'ambition de la municipalité consiste à définir un projet fondateur de re-développement, entre passé et présent. C'est pourquoi elle souhaite maîtriser le développement de son urbanisation.

Orientation 1 : Pour un développement urbain adapté au territoire

Afin de répondre aux besoins de développement de la ville, les élus souhaitent développer une stratégie s'appuyant sur deux axes :

- le renouvellement urbain par « densification » de la ville ancienne
- le confortement des nouveaux quartiers pour l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux espaces

Objectif 1 : Favoriser le renouvellement de la ville

Si la ville a renaît de ses cendres, ce processus n'est pas achevé. La ville reste encore fortement marquée par la présence de ruines, certaines sans intérêt historique, d'autres récentes...

- Mutualiser le potentiel des biens vacants sans maître et en état d'abandon manifeste

La mairie dispose depuis 2009 de la propriété des « biens vacants sans maître », nouveau patrimoine foncier assez important qu'elle a mission de gérer. Elle a également recensé les biens en état d'abandon manifeste.

Outre que cela permettra de mener des actions en faveur de l'amélioration du paysage urbain, ce patrimoine sera l'occasion pour la ville, ou pour des organismes délégués, d'y réaliser des logements. Ceci sera particulièrement intéressant dans le cadre de la réalisation de la nouvelle route de déviation en permettant de proposer une offre de relogement aux personnes expropriées.

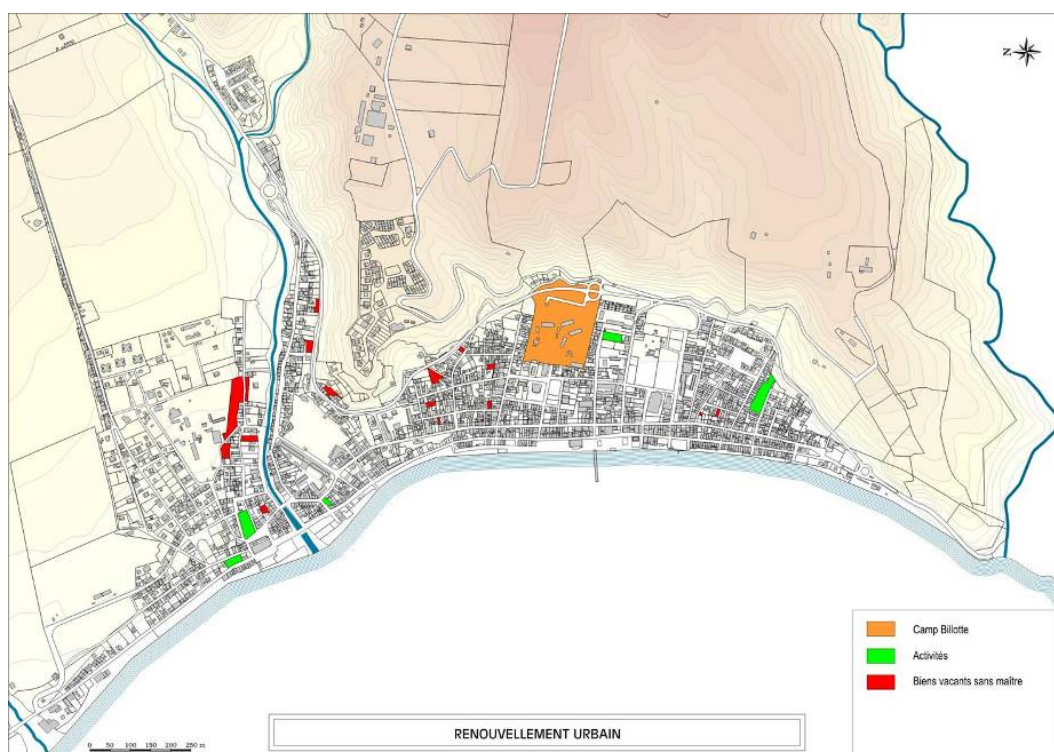
- Remettre sur le marché des logements actuellement dégradés en améliorant la qualité de l'habitat existant

Nombres des logements dégradés sont des logements vacants. La commune compte un taux de vacance de 15% au dernier recensement de 2004. Plus de 200 logements pourraient être remis sur le marché pour rééquilibrer le parc ! Pour cela des opérations de type OPAH et procédures d'abandon manifeste pourront être menées (Cf. orientation 2, objectif 2).

- Favoriser la constructibilité dans les espaces libres interstitiels

Ils sont de deux sortes à St-Pierre : il peut s'agir de « dent creuse », parcelle libre entre deux parcelles bâties, pouvant accueillir une voire deux constructions, ou encore de véritables îlots en friche permettant d'envisager des opérations de renouvellement urbain. Ces constructions pourraient être réaffectées à l'habitat, aux commerces et équipements de proximité ainsi qu'aux activités de services.

→ Transversalité avec Axe 4, orientation 2. Préserver et faire vivre le patrimoine - créer le nouveau patrimoine de demain



Le diagnostic a mis en avant plusieurs secteurs stratégiques dont :
- le camp Billotte
- le quartier du Fort

Objectif 2 : Offrir de bonnes conditions au développement de la ville nouvelle

Pour atteindre 5000 habitants d'ici 2020, la ville a besoin d'environ 60 logements par an soit environ 700 logements. C'est beaucoup plus que le rythme actuel de production de logements.

La municipalité vise à l'urbanisation de nouveaux espaces :

- dont le dimensionnement doit permettre de répondre aux besoins à court, moyen et long terme ;
- dont la localisation, doit répondre aux besoins de la ville-centre et à ceux des quartiers périphériques ou éloignés.

Le quartier de Fonds Corré accueille depuis le début des années 2000 des logements collectifs et individuels, dans la zone d'urbanisation future la plus importante de la ville. A proximité, une réserve foncière a été mise en place (zone NA).

La volonté municipale s'appuie sur les objectifs suivants :

- Bien relier le quartier au reste de l'urbanisation
- Aménager des espaces publics et des équipements de proximité.
- Gérer la transition avec la nature environnante, entre espaces cultivés et flancs de la Montagne Pelée.

Objectif 3 : Aménager les quartiers constitués de la commune

Aménager le quartier de Sainte Philomène, en cohérence avec le programme de l'Agence des 50 Pas Géométriques

Les orientations de développement du quartier Sainte-Philomène proposées dans le cadre de l'étude de l'Agence des 50 Pas Géométriques sont les suivantes :

a) *Confortement de l'habitat existant non soumis au risque naturel fort et densification modérée* par la réalisation de quelques logements sociaux et l'ouverture à l'urbanisation de terrains sur des terrains limitrophes à la commune du Prêcheur, en profondeur sur les hauteurs immédiates du quartier. Une attention particulière sera portée aux terrains littoraux non bâtis et touchés par le risque naturel fort tel que défini au Plan de Prévention des Risques, afin de préserver leur aspect naturel et si possible de les aménager en espaces de loisirs légers organisés.

b) *Valorisation des espaces naturels et culturels à vocation touristique*

- affichage d'une zone d'équipement structurée (autour de la déchèterie)
- réalisation d'une zone verte de loisirs autour de la mise en valeur du site naturel du « Tombeau des Caraïbes », mise en valeur et accessibilité du rivage
- réalisation de lieux de rencontre conservant et affirmant l'esprit de quartier.

Les bancs improvisés, les statues en mémoire de l'abolition de l'esclavage en témoignent. Ces « placettes » devront être positionnées en fonction des habitudes des habitants (ex, aménager un espace de convivialité autour de la placette « commémorative »)

- valorisation touristique :

Préservation de la plage et cheminements, création d'un lieu de commémoration (autour de la signature de l'abolition de l'esclavage), organisation de la mise en eau des bateaux de plaisance.

c) *Amélioration des voiries existantes qui sera l'occasion :*

D'une mise en valeur cinétique du site du Tombeau des Caraïbes

De la modification du traitement de l'actuelle RD10 en voie de quartier (bande cyclable)

Route du Morne-rouge :

La municipalité souhaite mettre en œuvre de nombreux projets dans ce secteur d'urbanisation linéaire (confortement de la falaise, aire de convivialité : parcours sportif, sentier pédestre), en collaboration étroite avec le PNRM et l'ONF.

La possibilité de réaménager les berges de la Roxelane sera également étudiée.

Objectif 4 : Faire vivre le bâti rural dispersé regroupé en hameaux

Cet objectif se décline en deux actions :

- conforter sans création de nouveaux bâtiments, ce bâti non agricole regroupé en hameau isolé de l'agglomération, souvent classé en zone NB (zone naturelle d'habitat diffus) ou NC (zone agricole) au POS.

Il s'agit des secteurs de Morne d'Orange, St James et Petit Réduit. Il s'agit de permettre que vive ce bâti existant et occupé par des pierrotins, symbole d'une vie rurale, et de favoriser la transformation de locaux existants pour des activités agri-touristiques, sans création nouvelle.

- conforter l'activité agritouristique en autorisant des constructions à destination d'hébergement dans un volume limité :

- o Deux structures d'accueil touristiques et d'hébergement existent aujourd'hui : la maison du géreur à Morne l'Etoile, le château Depaz
- o Un projet de revalorisation des ruines de l'ancienne distillerie St James avec hébergement est en cours d'étude.

→ Transversalité
avec
Axe 1, orientation
1.3 Développer la
filière « tourisme
vert »

Orientation 2 : Loger les pierrotins dans l'esprit de la cohésion sociale

Objectif 1 : Lutter contre l'habitat insalubre

L'habitat insalubre a diminué à Saint-Pierre mais reste encore présent. Les actions à mener concernent des secteurs bien ciblés, et les outils sont de différents ordres :

- Les opérations de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI)

Aujourd'hui, la ville a relancé le projet de RHI du quartier du Fort et en a confié la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée à la Communauté de Communes du Nord de la Martinique. Le périmètre initial a été élargi pour prendre en compte l'ensemble des dysfonctionnements : 200 constructions sont maintenant concernées :

- 40 constructions sont implantées sur la rive gauche entre la Route Nationale 2 et le lit de la rivière
- 160 constructions sur la rive gauche entre la RN2 et le quartier du Fort

Les objectifs de la RHI sont les suivants :

- assainir le quartier et le protéger contre les risques naturels
- supprimer l'insalubrité des logements et faciliter l'accès des ménages à un logement décent
- améliorer le cadre de vie par la requalification des espaces urbains, l'aménagement d'aires de stationnement et cheminements piétons et la mise en valeur des accès aux sites historiques

- L'OPAH de renouvellement urbain (OPAH-RU), nouvelle procédure particulièrement bien adaptée aux problématiques du bourg-centre (aide financière aux propriétaires).

- Des mesures plus coercitives sont déjà envisagées comme des arrêtés de ravalement obligatoire, des procédures d'abandon manifeste (en cours). Des arrêtés d'insalubrité et de péril pourront être mis en place.

Objectif 2 : Développer une offre de logements adaptée aux besoins de la population

La commune souhaite accueillir sur la commune des typologies de logements différenciés, en lots libres, primo-accession, locatif, locatif social... En effet la mixité dans l'offre de logements favorise la mixité sociale au sein des quartiers. L'inscription du principe de mixité vise à faciliter l'intégration des habitants dans leurs quartiers et à préserver les liens sociaux entre les habitants et les nouveaux habitants.

La commune souhaite offrir les conditions optimales d'accueil des jeunes ménages débutant dans la vie, en assurant une offre en locatif et primo-accession.

La municipalité souhaite également répondre aux besoins doubles de sa population

- des structures pour les personnes vieillissantes,
- des logements pour les jeunes ménages

La population de Saint-Pierre est vieillissante. L'une des orientations majeures de la commune est de permettre aux structures d'accueil de se développer et de se diversifier, en répondant aux diverses demandes : résidences pour personnes valides, foyer logement, maison de retraite... Cette implantation doit se faire de manière privilégiée au contact direct avec le centre-ville afin de faciliter l'intégration des personnes âgées au reste de la ville. En effet ce positionnement facilite les déplacements vers les équipements publics, développe les liens sociaux lors des achats dans les commerces et services. Il semble important pour la commune de maintenir les habitants atteignant un âge avancé dans leur village, car elle symbolise également leurs racines. Par ailleurs, l'offre en logements de plus petite taille permet également de libérer des grands logements en faveurs des nouvelles familles arrivant dans la commune ou des familles pierrotines.

Orientation 3 : Mettre les vestiges au « service » de la ville - révéler la pierre

Les élus souhaitent faire émerger *une politique globale et partagée en matière de gestion des ruines*.

Les actions et orientations pour les ruines ne sont pas communes à toutes mais dépendent de leur type et de leur situation. Il y a des ruines qui doivent être préservées en raison de leur valeur historique et patrimoniale. Ces « ruines-monuments » sont, de façon générale, déjà identifiées et protégées, en premier lieu au titre de la loi du 31 décembre 1913 relative aux monuments historiques. A l'opposé, beaucoup de ruines correspondent tout simplement à une situation dégradée du bâti et, ne présentant aucun intérêt particulier, peuvent être des lieux de renouvellement urbain.

Ceci peut concerner tout autant des ruines d'avant 1902 que des ruines plus récentes. Entre ces deux extrêmes, il y a l'ensemble des ruines et fragments qui témoignent à la fois du passé de la ville et du drame qu'elle a subi. Pour celles-ci, la question est de les mettre en valeur au bénéfice de la qualité urbaine de Saint-Pierre. Trois grandes catégories de ruines ont été mises en avant dans le cadre du projet urbain réalisé en 2009. Différents types d'actions sont proposées.

Objectif 1 : Les vestiges monuments, la mémoire

→ Transversalité avec l'axe 1, orientation 1.1 « Le tourisme patrimonial comme outil de développement sur l'aire nord-caribéenne et plus largement martiniquaise »

Pour les ruines monuments, l'appel à projet est celui de la signalétique et de la mémoire. De façon générale, il s'agit de :

- Préserver au mieux ces ruines, de nettoyer leurs abords, de les faire comprendre par une information sur leur passé.
- Créer des parcours autour de ces « monuments », le parcours du témoignage, le parcours du pittoresque, ... Cette, ou ces, « promenade(s) dans la ville » guideraient les visiteurs et devraient permettre de leur faire découvrir différentes facettes de Saint-Pierre, et pas seulement la visite de ses lieux monumentaux majeurs. On peut également imaginer un thème pédagogique autour des modes de faire de l'époque qui expliqueraient les conditions de vie, d'incarcération, de « soins », au 19^{ème} siècle

Ainsi que cela se fait déjà aujourd'hui, ces ruines peuvent être présentées et commentées par la visualisation de ce qu'elles étaient « avant ».

Objectif 2 : Les ruines renouvellement, le potentiel d'avenir

→ Transversalité avec l'axe 2, orientation 1.1 « Favoriser le renouvellement de la ville »

Les ruines- renouvellement sont constituées des « ruines » et des espaces à l'abandon correspondant à des propriétaires inconnus ou qui ne s'en préoccupent pas. La mairie disposera prochainement de la propriété des « biens vacants sans maître », nouveau patrimoine foncier assez important qu'elle a mission de gérer. Par ailleurs, ont été repéré une quarantaine de bâtis en état d'abandon manifeste.

Outre que cela permettra de mener des actions en faveur de l'amélioration du paysage urbain, ce patrimoine sera l'occasion pour la ville, ou pour des organismes délégués, d'y réaliser des logements. Ceci sera particulièrement intéressant dans le cadre de la réalisation de la nouvelle route de déviation en permettant de proposer une offre de relogement aux personnes expropriées.

→ Transversalité avec l'axe 4, orientation 2.
Préserver et faire vivre le patrimoine - créer
le nouveau patrimoine de demain

Objectif 3 : Les ruines témoins, l'identité

La ville comprend encore un grand nombre de ruines de 1902 qui ne correspondent pas toutes à des constructions monumentales ou remarquables. Ces ruines « ordinaires » sont les plus difficiles à traiter dans la mesure où :

- d'une part, elles sont des témoins du drame et, qu'à ce titre, il est difficile de les faire disparaître ;
- d'autre part, elles représentent peu de qualité esthétique ou historique sinon ce témoignage.

Dès lors qu'elles ne sont pas vouées à disparaître totalement, ces ruines doivent être mises en valeur et embellies. La qualité paysagère qu'elles apporteraient à Saint-Pierre n'ôterait en rien la valeur de leur témoignage.

Extraits du projet urbain, janvier 2010 (SCURE) :

Les ruines témoins

- les ruines décors :

Sorte de « folies »³, elles seraient mises en scène avec, par exemple, de l'information, du témoignage, des expositions permanentes ou provisoires. Elles pourraient pour certaines être également aménagées comme lieux de mise en valeur du grand paysage de celui de l'environnement urbain à proximité.

- les ruines jardins :

Certaines ruines peuvent être conservées dans leur volume et végétalisées, devenant ainsi des éléments forts de végétation, ou de nature, dans la ville. Elles pourraient être encombrées de végétaux de façon à en limiter au maximum l'entretien. Ce serait également des endroits où l'on ne rentre pas, pour des raisons évidentes de sécurité. Les ruines-jardins seraient de la sorte davantage des objets-rocailles végétalisés que des jardins proprement dits.



- Les ruines « sinistres » :

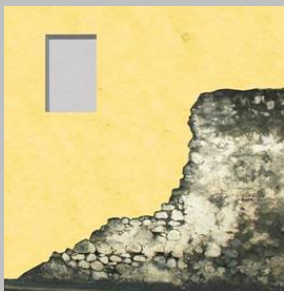
Ce sont les grandes maisons qui ont gardé des pans de murs entiers et qui présentent un aspect de « lendemain de sinistre ». Deux ruines sont très caractéristiques de cette catégorie : l'une est située rue du Petit Versailles, entre la rue Victor Hugo et le bord de mer, et l'autre rue Bouillé face à la gare routière.



En raison de leur très forte valeur de témoignage, la solution serait probablement de reconstruire à leur place des immeubles qui reprendraient l'ordonnement des façades, voire des éléments de modénature de ces constructions. Dans la mesure du possible, des façades ou parties de façades pourraient être gardées et intégrées à la construction nouvelle, pour la maison de la rue du Petit Versailles en particulier.

- Les ruines support :

Beaucoup de vestiges et de fragments de murs d'anciennes constructions sont utilisés comme assises pour édifier des constructions nouvelles. Ce mode de faire pourrait être une caractéristique intéressante de l'architecture du nouveau Saint-Pierre dès lors qu'il serait réalisé dans de meilleures conditions esthétiques et techniques.



des fabriques, pavillons ou édifices édifiés principalement aux 17 et 18^{ème} siècle dans les parcs et jardins, d'inspiration romantique, imaginaire ou romanesque. Elles ponctuaient les étapes des parcours dans le jardin en rappelant la « carte du tendre » du jardin modèle.

Fiche de synthèse de l'axe 3 du PADD

Axe 3 : Saint-Pierre, une ville d'aujourd'hui...et de demain

Orientations	Objectifs	Traduction en actions
1. Pour un développement urbain adapté au territoire	1.1 Favoriser le renouvellement de la ville	- Mutualiser le potentiel des biens vacants sans maître et en état d'abandon manifeste - Remettre sur le marché des logements actuellement dégradés en améliorant la qualité de l'habitat existant - Favoriser la constructibilité dans les espaces libres interstitiels
	1.2 Offrir de bonnes conditions au développement de la ville nouvelle	Actions sur Fond Corré, nouveau quartier de la ville : - Bien relier le quartier au reste de l'urbanisation - Aménager des espaces publics et des équipements de proximité. - Gérer la transition avec la campagne environnante
	1.3 Aménager les quartiers constitués	<u>Aménager le quartier de Sainte Philomène, en cohérence avec le programme de l'Agence des 50 Pas Géométriques</u> a) <i>Confortement de l'habitat hors risque naturel et densification modérée</i> b) <i>Valorisation des espaces naturels et culturels à vocation touristique</i> c) <i>Amélioration des voiries existantes</i> <u>Route du Morne-Rouge :</u> - mettre en œuvre de nombreux projets dans ce secteur (confortement de la falaise, aire de convivialité : parcours sportif, sentier pédestre) – réaménagement des berges de la Roxelane
	1.4 Faire vivre le bâti rural dispersé	- Conforter sans création de nouveaux bâtiments, ce bâti non agricole regroupé en hameau isolé de l'agglomération, classé en zone NB au POS - Conforter l'activité agritouristique en autorisant des constructions à destination d'hébergement dans un volume limité et sur des sites bien définis (3).
2. Loger les pierrotins dans l'esprit de la cohésion sociale	2.1 Lutter contre l'habitat insalubre	Les actions à mener concernent des secteurs bien ciblés, et les outils sont de différents ordres : • Les opérations de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) • L'OPAH de renouvellement urbain (OPAH-RU), • Des mesures plus coercitives sont déjà envisagées comme des arrêtés de ravalement obligatoire, des procédures d'abandon manifeste (en cours), des arrêtés d'insalubrité et de péril
	2.2 Développer une offre de logements adaptée aux besoins de la population, respectant le principe de mixité	- accueillir sur la commune des typologies de logements différenciés, en lots libres, primo-accession, locatif, locatif social... - répondre aux besoins doubles de sa population : • des structures pour les personnes vieillissantes, • des logements pour les jeunes ménages
3. Mettre les vestiges au « service » de la ville : révéler la pierre	3.1 Les vestiges monuments : la mémoire	- Préserver au mieux ces ruines, de nettoyer leurs abords, de les faire comprendre par une information sur leur passé. - Créer des parcours autour de ces « monuments »
	3.2 Les ruines renouvellement : le potentiel d'avenir	- actions sur les biens vacants sans maître et les biens en état d'abandon manifeste pour améliorer le paysage urbain et y réaliser des logements, reloger les personnes expropriées dans le cadre de la nouvelle route de déviation
	3.3 Les ruines témoins : l'identité	- des actions de mises en scène pour les ruines décors (sortes de « folies ») - des actions de végétalisation pour les ruines-jardins - la réintégration des ruines « sinistres » à la ville par principe de reconstruction sur la base des façades et support existants - la réutilisation des vestiges et de fragments de murs d'anciennes constructions comme assises pour édifier des constructions nouvelles

Axe 4 : Saint-Pierre, ville verte et bleue

Le développement durable de la ville de Saint-Pierre ne peut s'envisager sans prendre en compte la préservation de la qualité de son environnement.

Orientation 1 : De la Montagne Pelée à la baie de Saint-Pierre : inscrire Saint-Pierre dans son territoire

Saint-Pierre dispose d'une richesse paysagère importante, entre sa façade littorale, ses mornes ombragés et les flancs majestueux de Montagne Pelée. La préservation et la mise en valeur de ses éléments participent à l'amélioration de cadre de vie de ses habitants et à sa renommée touristique.

Objectif 1 : Mieux aménager les entrées de ville

La ville se situe sur le littoral à la croisée de plusieurs axes :

- La RN2 qui relie Saint-Pierre à Fort-de-France et au Morne Rouge constitue l'axe principal du réseau routier de la commune, celui utilisé notamment par les camions des carrières.
- La RD10 connecte Saint-Pierre au Prêcheur, son importance est liée au trafic de camions sortant des carrières.
- La RD1 traverse la Martinique d'Ouest en Ouest, reliant Saint-Pierre au Robert en passant par Fonds-Saint-Denis et le Gros-Morne. Sinueuse, elle est fréquentée essentiellement par ceux qui se rendent à Fonds-Saint-Denis.

Le traitement de ces routes dans leur fonction de porte d'accès à la ville pourrait être amélioré, tant pour le fonctionnement du centre ville que pour la qualité du paysage urbain.



L'amélioration de ces « entrées de ville » pourrait se faire selon plusieurs axes. Il s'agirait notamment :

- de profiter de la réalisation du contournement routier pour aménager l'entrée nord et sud de la ville ;
- de développer des parkings en contact avec le futur contournement, qui, outre leur fonction de désengorgement du centre ville, seraient des invitations à la promenade en étant des points de départ de parcours touristiques ;
- du traitement de la RD10 au niveau de Sainte-Philomène :

Dans le cadre de l'étude préalable en vue de la régularisation des occupants de la zone des Pas géométrique, a été proposé la réalisation d'une voie verte mixte (vélos/ piétons) côté aval de la RD, séparée de la voirie principale par une banquette végétalisée.

- des aménagements d'accès et de point de vue sur le littoral au nord de la ville (de la percée simple à des accès plus aménagés avec places de stationnement et mobilier d'accompagnement) ;
- de mettre en valeur la rivière Roxelane le long de la RN2 vers Morne Rouge, par un aménagement respectueux de ses abords (la RHI du Fort prévoit la démolition des maisons en zone de risque).

Objectif 2 : Maintenir les coupures d'urbanisation et valoriser les points de vue

Ces coupures naturelles doivent être préservées pour deux raisons essentielles :

- Elles sont nécessaires à la qualité des paysages en évitant leur banalisation par un trop grand étalement urbain ;
- L'organisation urbaine de Saint-Pierre en quartiers bien délimités invite à préserver l'identité de chaque quartier.

Ces coupures d'urbanisation sont situées :

- au niveau du cirque du tombeau des caraïbes pour le hameau de Sainte Philomène
- pour l'agglomération pierrotine, aux abords de la Rivière Sèche au Nord, de Trois-Ponts et du lycée professionnel au Nord-est.

Par ailleurs des points de vue pourraient être aménagés ou valorisés :

- le sentier du calvaire conduisant à la Vierge des Marins,
- un belvédère au niveau de l'entrée du Camp Billotte sur le boulevard de contournement
- les rues pavées menant au séminaire collège depuis la rue Monte-au-Ciel offrent également des panoramas intéressants, à mieux signaler.

Objectif 3 : Préserver les espaces naturels les plus remarquables et leurs continuités écologiques : la trame verte

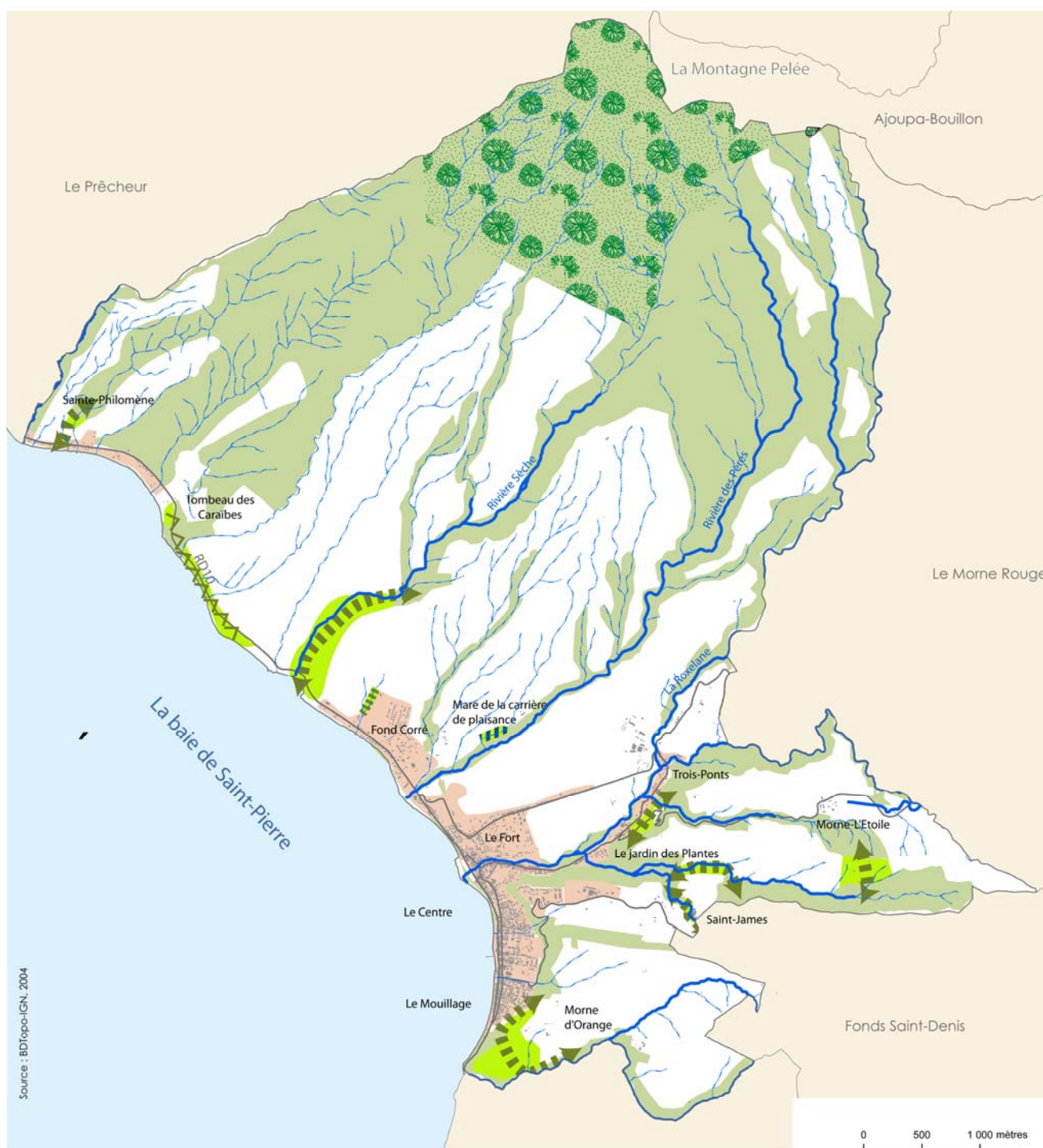
Malgré la richesse du territoire, Saint-Pierre ne dispose que d'un faible nombre de protections environnementales, tournées au sommet de la Montagne Pelée et sur la zone des 50 Pas Géométriques. L'objectif de la commune est de faire reconnaître l'importance de ce patrimoine naturel, au même titre que le patrimoine historique.

Il s'agira donc de préserver les entités les plus remarquables par un classement au PLU approprié :

- les flancs boisés de la Montagne Pelée, et sa partie sommitale aujourd'hui classée en réserve biologique intégrée (RBI) ;
- les 3 sites pressentis en Espaces Naturels Sensibles par le Conseil Général
 - o le site du Tombeau des Caraïbes et son arrière pays au nord du territoire
 - o le site de Sainte Philomène ;
 - o le Jardin des Plantes
- le plateau qui surplombe le quartier du Mouillage, formant sur le littoral une falaise presque rectiligne qui surplombe la mer, marqueur fort de l'ambiance urbaine du centre-ville (Morne Abel) ;
- les boisements sur des versants non accessibles : morne d'Orange ;
- la Vallée des Plantes, vallée profonde de la rivière des Plantes, et ses versants boisés en direction de Morne-Rouge (site du Jardin des Plantes pressenti en ENS, secteur Trois-Ponts) ;
- les parties pentues et fortement boisées des mornes qui ouvrent la route de Fonds-Saint-Denis (Morne Béni, Morne Patate) ;
- les berges et les abords des cours d'eau majeurs, permanents : Rivière Sèche, Rivière des Pères, la Roxelane et ses affluents.



COMMUNE DE SAINT-PIERRE : La trame verte et bleue








Source : BDTopo-IGN, 2004

Une première trame dessinée par le POS

-  Les zones ND du POS
-  Les cours d'eau permanents
-  Les cours d'eau temporaires
-  Espace urbanisé

affinée avec les nouveaux enjeux du PLU

-  des zones naturelles complémentaires correspondant :
 -  aux liaisons inter-sites : les corridors
 -  aux espaces littoraux forestiers préservés dans le cadre de la politique d'acquisition de l'ONF
 -  aux espaces naturels "urbains" qui permettent à la fois de créer une zone tampon et de respecter l'écoulement naturel des eaux
 -  à la présence de zones humides répertoriées par le PNRM

ADUM, Janvier 2011

Objectif 4 : Valoriser les sites

Mise en valeur des sites pressentis en Espaces Naturels Sensibles par le Conseil Général : « Tombeau des Caraïbes », « Ste Philomène » et l'ancien jardin des plantes

Tombeau des Caraïbes : la fin d'exploitation de la carrière et la réhabilitation du site pourraient être l'occasion de mettre en valeur cet élément naturel en l'associant à des activités sportives, ou/ et de loisir. Une étude est actuellement menée dans le cadre de la régularisation des occupants de la bande des 50 Pas Géométriques (aménagement de sentiers et de un ou plusieurs points de vue)

Sainte-Philomène : espace boisé sur les hauteurs de Ste Philomène, comprenant une ravine, des falaises et une source. Doit être mis à l'étude la possibilité d'aménager un sentier jusqu'à la source.

Ancien Jardin des Plantes : cet espace partiellement boisé, situé le long de la rivière Bouteiller, amène jusqu'à des petites chutes d'eau. L'objectif est d'aménager un sentier pédestre le long de la rivière jusqu'à la cascade et de réaménager un espace « jardin » permettant de retrouver les traces du passé.

Réaménager la plage dans le quartier Sainte-Philomène en préservant son caractère discret

L'objectif est d'assurer un aménagement de place respectueux de l'environnement, et respectant l'esprit du quartier de pêcheurs.

- réalisation d'aménagements de bord de mer simples : sanitaires, stationnement, poubelles
- création d'un chemin littoral par l'ONF, garantissant la continuité du passage en littoral avec l'aménagement autour du tombeau des Caraïbes et en bouclage avec la voie verte le long de la RD.

→ Transversalité avec l'axe 4,
Orientation 1. De la Montagne Pelée à la baie de
Saint-Pierre : inscrire Saint-Pierre dans son territoire

Objectif 5 : Préserver et valoriser la « trame bleue »

La trame bleue ne concerne pas seulement les eaux de surfaces mais bien l'ensemble des milieux aquatiques. Elle est cruciale à Saint-Pierre, ville littorale qui réceptionne un réseau de surface riche en provenance de la Montagne.

Les champs d'action sont les suivants :

- prolonger le PLU vers la mer, c'est-à-dire prendre en compte la dimension marine du territoire, notamment au regard des impacts d'ouvrages nouveaux (appontements...). Dans ce cadre il est prévu de lancer un *Contrat de Baie*, programme territorial et contractualisé, d'actions environnementales concernant l'échelle d'une baie.



- ramener l'eau dans la ville (Cf. orientation 2, objectif 2.1) pour retrouver l'esprit de l'ancienne trame bleue de la ville.

- préserver des zones de tamponnement dans les zones basses des zones inondables, situées près du littoral, au regard des enjeux définis dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN), notamment près de la Roxelane et de la rivière des Pères,

- prendre en compte les zones humides (mare de la carrière de Plaisance et mare de la Calderas) répertoriées par le Parc Naturel Régional

- mise en valeur des cascades

La cascade du Jardin des Plantes constitue un élément marqueur de l'imaginaire pierrotin. La possibilité de récréer un jardin sur le site pourra être étudiée en collaboration avec l'ONF et le PNRM. La cascade de Pécoul est actuellement peu valorisée, son sentier reste à redéfinir.



→ Transversalité avec l'axe 2,
Orientation 2.1 « Ramener l'eau dans la ville »
orientation 3 « une ville ouverte sur la mer »

Orientation 2 : Préserver, faire vivre le patrimoine urbain et créer le nouveau patrimoine de demain

Objectif 1 : Préserver

Après l'éruption de 1902, la ville a conservé bon nombre de vestiges d'anciennes constructions. Saint-Pierre **compte quatorze monuments historiques**. Il s'agit d'une reconnaissance d'intérêt public pour les monuments et les sites, qui concerne plus spécifiquement l'art et l'histoire attachés au monument. Ce sont essentiellement des ruines d'anciennes constructions représentatives de l'architecture et de l'histoire de la ville avant l'éruption de 1902.

- poursuivre la politique de **restauration des monuments historiques**

Il s'agit notamment de préserver les sites existants, fragiles et de mieux les révéler au public.

- **poursuivre le travail de fouilles archéologiques**

La DRAC a établi une liste de sites sauvegardés : cette cartographie permet de mieux situer les sites stratégiques à étudier. Il s'agit autant des éléments liés à l'archéologie amérindienne que coloniale. Les sites d'épaves connus sont également recensés.

- **prendre également en compte le patrimoine intéressant qui n'est pas classé ou inscrit aux monuments historiques :**

- o maisons d'architecture moderniste, maisons de ville et de bourg, villas. Un premier recensement a été effectué en collaboration avec l'ADUAM.

Ces édifices, par leur architecture, par leur usage, par leur place symbolique dans la ville, se singularisent par rapport au patrimoine bâti très homogène du bourg. Ils sont à protéger pour leur qualité architecturale, leur singularité même. Pour certains d'entre eux, l'usage pour lequel ils ont été conçus n'a plus lieu d'être. La protection de certains de ces édifices exige donc à la fois de conserver leurs qualités particulières ou de permettre leur réinvestissement pour d'autres usages. Ce réinvestissement peut nécessiter des démolitions partielles et des modifications par rapport à leur état originel, conditions de la conservation de l'essentiel.

- o Les éléments plus singuliers comme les fontaines, des pans de murs pouvant être le support d'un décor ou d'une surélévation d'une construction nouvelle, les rues pavées du quartier du Fort...

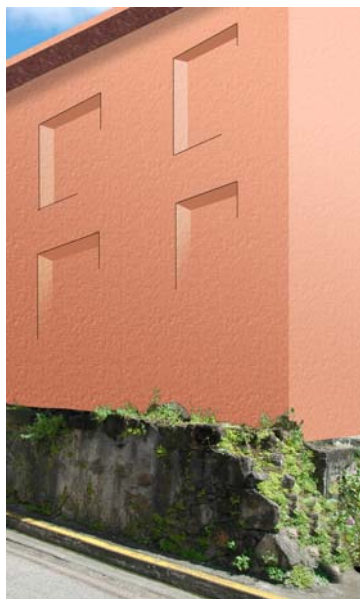
Il s'agit également de protéger des éléments autres que des bâtiments mais qui fondent également l'ambiance urbaine de Saint-Pierre.

- **préserver les éléments végétaux remarquables**

La présence du végétal reste un élément important à la fois pour le cadre de vie des pierrotins et pour le maintien de la biodiversité.



Objectif 2 : Faire vivre



En parallèle des actions de préservation, il s'agit de faire vivre le patrimoine pierrotin en harmonie avec son environnement.

- améliorer l'accessibilité aux sites majeurs et leur environnement immédiat

Ces actions seront à mener dans le cadre de la redéfinition des parcours.

- **Révéler la pierre** (cf axe 2, orientation 3) : une réglementation particulière dans le PLU permettra d'inciter les constructions nouvelles réalisées en appui ou en complément d'éléments anciens, fragments de murs, assises ou emmarchements par exemple, à jouer sur les contrastes pour faire ressortir les éléments anciens, les mettre en valeur sans les dénaturer.

- Animer la pierre :

il est important que puisse être animé ce patrimoine historique, avec notamment (non exhaustif) :

- un projet de pôle d'animation type « puy du fou » qui puisse s'appuyer sur les thématiques de l'**archéologie** (amérindienne, coloniale), du **volcan** (en total complément du CDST), de **l'histoire de la ville** (lien à créer avec le futur CIAP) et de manière générale sur le patrimoine commun du Pays d'Art et d'Histoire. Il s'agit là de mutualiser le site du CDST en s'appuyant sur sa proximité (contact) avec le site archéologique de l'Habitation Périnelle.
- un projet de spectacles sur le site de l'ancien théâtre (en partenariat avec l'Atrium et un théâtre parisien).



- **Encadrer les reconstructions** : au regard de l'état de vétusté des bâtiments, la préservation peut se traduire par une reconstruction dès lors que les principes architecturaux et les volumétries sont préservés, et qu'elle s'inscrit dans le programme de revitalisation du bourg. Dans ce cadre le PLU pourra fixer des prescriptions réglementaires spécifiques.



La réhabilitation du patrimoine peut également constituer un appui pour un artisanat développé autour des **métiers artisanaux**.

→ Transversalité avec
Axe 1, orientation 1 « De la Ville au Pays d'Art et d'Histoire - créer une dynamique de développement autour du tourisme patrimonial, culturel et naturel »

Objectif 3 : Créer

Dans la cohérence de l'objectif de développement autour du patrimoine, il est important que les **constructions nouvelles** de la ville centre soient respectueuses du caractère singulier de l'architecture pierrotine, qui fut, rappelons le, la première ville de pierre de la Martinique.

Par ailleurs, les constructions anciennes de Saint-Pierre sont non seulement des témoins du passé mais également des exemples d'une conception architecturale parfaitement adaptée au climat. En ce sens, elles possèdent les caractéristiques des constructions bioclimatiques recherchées dans les démarches de haute qualité environnementale (HQE). De plus, elles participent aux réflexions sur les formes urbaines « denses » - pour la même superficie la commune comptait 5 fois plus d'habitants – mais agréables à vivre... Dans l'esprit du VIIème forum mondial des jeunes architectes qui a eu lieu en mars 2007, la municipalité souhaite impulser également l'innovation architecturale à Saint-Pierre, en alliant passé et futur.

Des **projets pilotes** pourraient également être menés (concours d'idée, projets pilotes...) sur certains sites stratégiques, notamment :

- Quartier bas du Fort, pour intégrer le logement social (locatif ou en accession) en harmonie avec un quartier d'habitat spontané
- Camp Billotte, dans l'optique d'un renouvellement urbain intégré à la ville et à ses espaces publics
- Fond Corré, quartier nouveau à reconnecter au reste de la ville



Exemple de composition mêlant ancien et nouveau

Orientation 3 : Préserver et conforter les espaces agricoles

Cette orientation vient compléter l'orientation 2.5 de l'axe 1 qui traite plus particulièrement de l'aspect économique. L'orientation 4.3 met en avant la dimension territoriale de l'agriculture.

Objectif 1 : Sauvegarder les potentialités agricoles

Le PLU limitera toute construction dans les zones d'exploitation agricole de grande valeur agronomique en autorisant que dans les limites strictes les constructions strictement liées à l'activité agricole. Il s'agit de favoriser l'accès des agriculteurs à la terre en rendant ces espaces inconstructibles, sauf pour l'évolution des bâtiments d'exploitation et les habitations des agriculteurs déjà présents dans la zone.

Les zones de bonnes potentialités agricoles sont situées essentiellement au centre (plaine cannière de la Montagne) et à l'est du territoire.

Actions :

- Préserver de l'urbanisation les terres agricoles
 - en préservant les espaces agricoles des grandes cultures AOC ;
 - en favorisant l'agriculture vivrière et ses débouchés sur les marchés locaux.
- Inscrire une protection forte pour les terres à vocation agricole de bonne potentialité (classe 1 à 3 selon la typologie de la DAF) ;

Objectif 2 : Maintenir le caractère rural et encourager l'agritourisme

Dans les zones à potentialités agricoles moyenne ou l'agriculture est exercée par des polyactifs, des autorisations très limitées permettant l'amélioration de l'existant et encourageant la création de structures d'agritourisme.

Objectif 3 : Délimiter des contours précis et rationnels de l'urbanisation actuelle et future pour éviter toute ambiguïté sur le statut des terrains quant à leur constructibilité

Dans le cadre de la définition des nouvelles zones ouvertes à l'urbanisation, une attention particulière sera portée aux franges urbaines. Cela permettra d'éviter les conflits d'usage et d'éviter la spéculation foncière.

→ Transversalité avec l'axe 1, orientation 1.3 « Développer la filière tourisme vert »
+ axe 1, orientation 2.5 « maintenir et diversifier l'activité agricole, garante de l'économie rurale »



Orientation 4 : Prendre en compte les risques naturels et les nuisances dans les aménagements futurs

Objectif 1 : Préserver et améliorer la qualité des eaux

La présence de l'eau sera également prise en compte. De la montagne Pelée provient un réseau très dense disposé de façon rayonnante autour d'elle. Le profil du relief étant très pentu et la montagne jeune, les rivières sont souvent encaissées au fond des gorges étroites, parfois entrecoupées de rapides voire de sauts dans leurs cours supérieurs.

Ainsi, si la qualité des eaux est bonne au nord du côté du Prêcheur, elle reste moyenne pour la masse d'eau incluant la rivière La Roxelane et la rivière des Pères, en lien avec l'utilisation de matières organiques, de pesticides et du chlordécone dans ce secteur.

La commune vise donc une meilleure gestion de l'eau avec, notamment, des préoccupations accrues en matière d'assainissement c'est-à-dire :

→ pour tous les quartiers qui ne sont pas desservis par un réseau d'assainissement collectif, il s'agit d'engager des actions :

- d'une part pour réduire les ravinements induits,
- d'autre part pour réduire efficacement les risques liés à des systèmes d'assainissement défectueux

→ pour les quartiers desservis par un réseau collectif, et pour poursuivre le raccordement, réaliser une nouvelle station d'épuration efficace répondant aux besoins actuels et futurs.

L'actuelle station est en surcharge hydraulique et polluante. Il sera nécessaire de la réhabiliter dans un premier temps, et d'étendre les capacités d'assainissement par la création d'une nouvelle station.

Objectif 2 : Améliorer la gestion des déchets

L'implantation récente de la déchèterie et du centre de transfert provisoire d'ordures ménagères intercommunal à Fonds Canonville s'inscrit dans les orientations du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Au-delà de cette structure collective, la municipalité souhaite que les projets de résidences nouvelles intègrent dans leur conception des locaux poubelles adaptés.

Objectif 3 : Gérer les risques naturels

Saint-Pierre a déjà expérimenté à son corps défendant la force des éléments naturels : la prise en compte de la problématique des risques est donc importante pour les élus.

Les actions fortes à mener consistent à :

- Se référer au PPRN, avant tout projet d'aménagement : inconstructibilité des zones répertoriées par le PPRN comme telles (zones violettes et rouges) ;
- Instaurer un principe de recul obligatoire minimum des constructions à proximité des cours d'eau et du littoral ;
- Protéger les espaces boisés et espaces cultivés à forte pente pour leur action concernant la régulation du régime d'écoulement des eaux et le maintien des sols ;
- Améliorer le drainage des eaux pour canaliser les eaux de ruissellement et les acheminer plus efficacement vers les rivières.
- Améliorer la surveillance de la Montagne Pelée (déplacement de l'Observatoire du Morne des Cadets – Cf. axe 4. Orientation 3.1)
- Assurer la défense incendie de la Montagne Pelée

Les récents événements de mars 2010 ont montré l'impuissance des pouvoirs publics face à un incendie sur les flancs inaccessible de la Montagne Pelée. Or la logique de préservation de ce site remarquables et des espèces qui le peuple ne peut s'envisager sans des mesures visant à lutter efficacement contre les incendies.

→
Transversalité
avec
Axe 4,
orientation 1.3
« Préserver les
espaces
naturels les plus
remarquables et
leurs continuités
écologiques »

L'Office National des Forêts (ONF) réfléchit actuellement à un projet de piste de Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI) sur le versant ouest de la Montagne Pelée. Les pistes de DFCI sont des voies qui permettent la circulation des véhicules et personnels chargés de la prévention et de la lutte contre les incendies de forêts. L'entrée envisagée s'effectuerait par la carrière « Sablières modernes », en utilisant une piste existante.



Projet de DFCI - Source ONF



Fiche de synthèse de l'axe 4 du PADD

Axe 4 : Saint-Pierre, ville verte et bleue

Orientations	Objectifs	Traduction en actions
1. De la Montagne Pelée à la baie de Saint-Pierre : inscrire Saint-Pierre dans son territoire	1.1 Mieux aménager les entrées de ville	<ul style="list-style-type: none"> - profiter de la réalisation du contournement routier pour aménager l'entrée nord et sud de la ville ; - développer des parkings en contact avec le futur contournement, désengorgeant le centre ville et invitant à la promenade ; - traitement de la RD10 au niveau de Sainte-Philomène (Voie verte mixte (vélos/ piétons). - des aménagements d'accès et de point de vue sur le littoral au nord de la ville (de la percée simple à des accès plus aménagés avec places de stationnement et mobilier d'accompagnement) ; - mettre en valeur la rivière Roxelane le long de la RN2 vers Morne Rouge, par un aménagement respectueux de ses abords.
	1.2 Maintenir les coupures d'urbanisation et valoriser les points de vue	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de coupures d'urbanisation <ul style="list-style-type: none"> • au niveau du cirque du tombeau des caraïbes pour le hameau de Sainte Philomène • pour l'agglomération pierrotine, aux abords de la Rivière Sèche au Nord, de Trois-Pont et du lycée professionnel au Nord-est. - Aménager ou valoriser des points de vue : <ul style="list-style-type: none"> • le sentier du calvaire conduisant à la Vierge des Marins, • un belvédère au niveau de l'entrée du Camp Billotte sur le boulevard de contournement • les rues pavées menant au séminaire collège depuis la rue Monte-au-Ciel
	1.3 Préserver les espaces naturels les plus remarquables et leurs continuités écologiques	<p>Préserver les entités les plus remarquables par un classement approprié au PLU :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les flancs boisés de la Montagne Pelée, et sa partie sommitale aujourd'hui classée en réserve biologique intégrée (RBI) ; • les sites pressentis en ENS (Tombeau des Caraïbes site de Ste Philomène, ancien jardin des Plantes) ; • le plateau qui surplombe le quartier du Mouillage (Morne Abel), • les boisements sur des versants non accessibles : morne d'Orange ; • Vallée des Plantes, vallée profonde de la rivière des Plantes, ses versants boisés, sa cascade ; • les parties pentues et fortement boisées des mornes qui ouvrent la route de Fonds-Saint-Denis (Morne Beni, Morne Patate) ; • les berges et les abords des cours d'eau majeurs, permanents.
	1.4 Valoriser les sites	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en valeur des sites pressentis en Espaces Naturels Sensibles par le Conseil Général : « Tombeau des Caraïbes », « Ste Philomène » et l'ancien jardin des plantes - Réaménager la plage dans le quartier Sainte-Philomène en préservant son caractère discret
	1.5 Préserver et valoriser la « trame bleue »	<ul style="list-style-type: none"> - prolonger le PLU vers la mer, c'est-à-dire prendre en compte la dimension marine du territoire, notamment au regard des impacts d'ouvrages nouveaux (terminal de croisière) dans le cadre du <i>Contrat de baie</i>, - ramener l'eau dans la ville : fontaines, aménagement quais de la Roxelane... - préserver des zones de tamponnement dans les zones basses des zones inondables, - prendre en compte les zones humides - mise en valeur des cascade du Jardin des Plantes et de Pécoul/ Morestin

2. Préserver et faire vivre le patrimoine urbain - créer le nouveau patrimoine de demain	2.1 Préserver	<ul style="list-style-type: none"> - poursuivre la politique de remise en état des Monuments Historiques - poursuivre la politique en matière de fouilles archéologiques - prendre en compte le patrimoine intéressant qui n'est pas classé ou inscrit aux monuments historiques - préserver les éléments végétaux remarquables
	2.2 Faire vivre	<ul style="list-style-type: none"> - améliorer l'accessibilité aux sites majeurs et leur environnement immédiat - Révéler la pierre : s'appuyer sur les traces (pans de murs, rues pavées...) - Des reconstructions encadrées - Animer la pierre : projet de pôle d'animation autour du CDST mêlant des thématiques transversales (volcan, archéologie, histoire de la ville...) + projet de spectacles sur le site de l'ancien théâtre
	2.3 Créer	<ul style="list-style-type: none"> - Mener une réflexion sur les formes urbaines « denses » en observant les formes anciennes (des projets pilotes pourraient être menés (concours d'idée, projets pilotes...) sur certains sites stratégiques) - Favoriser les constructions nouvelles respectueuses du caractère singulier de l'architecture pierrotine (ville de pierre)
3. Préserver et conforter les espaces agricoles	3.1 Sauvegarder les potentialités agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver de l'urbanisation les terres agricoles en préservant les espaces agricoles des grandes cultures AOC ; en favorisant l'agriculture vivrière et ses débouchés sur les marchés locaux. - Inscrire une protection forte pour les terres à vocation agricole de bonne potentialité (classe 1 à 3 selon la typologie de la DAF)
	3.2 Maintenir le caractère rural et encourager l'agritourisme	Dans les zones à potentialités agricoles moyenne ou l'agriculture est exercée par des polyactifs, des autorisations très limitées permettant l'amélioration de l'existant et encourageant la création de structures d'agritourisme.
	3.3 Délimiter des contours précis et rationnels de l'urbanisation actuelle et future	Il s'agit d'éviter toute ambiguïté sur le statut des terrains quant à leur constructibilité. Une attention particulière sera portée aux franges urbaines
4. Prendre en compte les risques naturels et les nuisances dans les aménagements futurs	4.1 Préserver et améliorer la qualité des eaux	<p>➔ pour tous les quartiers qui ne sont pas desservis par un réseau d'assainissement collectif, il s'agit d'engager des actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une part pour réduire les ravinements induits, - d'autre part pour réduire efficacement les risques liés à des systèmes d'assainissement défectueux <p>➔ pour les quartiers desservis par un réseau collectif, et pour poursuivre le raccordement, réaliser une nouvelle station d'épuration efficace répondant aux besoins actuels et futurs.</p>
	4.2 Améliorer la gestion des déchets	Implantation d'une déchèterie et d'un centre de transfert provisoire d'ordures ménagères intercommunal à Fonds Canonville
	4.3 Gérer les risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> - Se référer au PPRN, avant tout projet d'aménagement : inconstructibilité des zones répertoriées par le PPRN comme telles (zones violettes et rouges) ; - Instaurer un principe de recul obligatoire minimum des constructions à proximité des cours d'eau et du littoral ; - Protéger les espaces boisés et espaces cultivés à forte pente (régulation du régime d'écoulement des eaux et le maintien des sols) ; - Améliorer le drainage des eaux pour canaliser les eaux de ruissellement et les acheminer plus efficacement vers les rivières. - Assurer la surveillance de la Montagne Pelée (Nouvel observatoire) - Assurer la défense incendie de la Montagne Pelée (Projet de piste DFCl sur le versant ouest de la Montagne Pelée)
5. Favoriser la maîtrise de l'énergie	Produire de l'énergie à partir de sources renouvelables	<p>Notamment les projets photovoltaïques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Majoritairement sur toiture (zone d'activités, habitations) avec une attention particulière dans les secteurs historiques - au sol sous réserve de prise en compte des objectifs régionaux (SRCAE, schéma photovoltaïque) : exemple du site de la carrière de rivière sèche à étudier (fin d'exploitation)

Orientation 5 : Favoriser la maîtrise de l'énergie grâce aux énergies renouvelables

La municipalité souhaite favoriser l'utilisation des énergies renouvelables à la fois dans les opérations de renouvellement urbain et dans les nouvelles zones d'urbanisation.

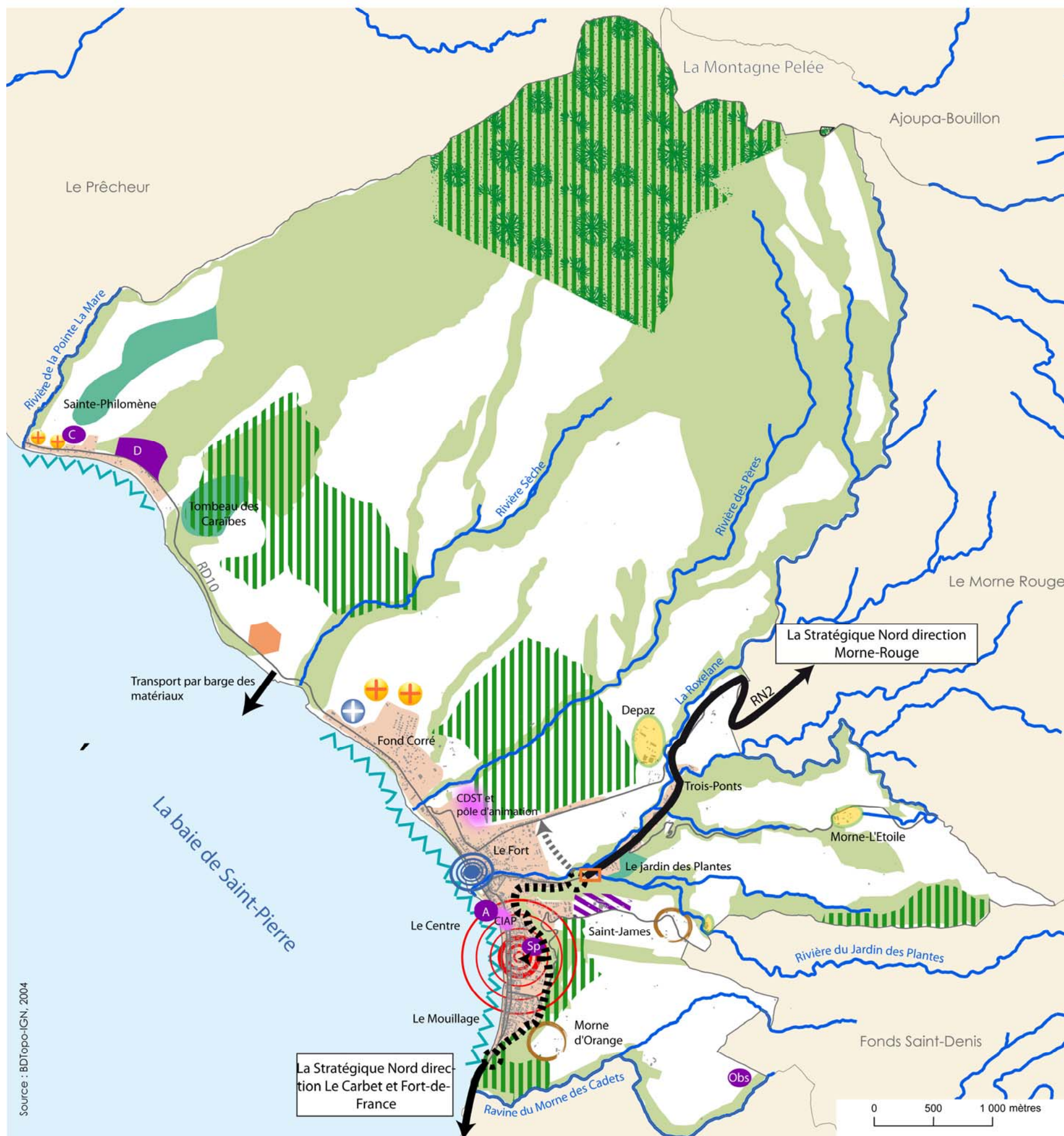
Concernant l'énergie photovoltaïque, il s'agit surtout de mutualiser l'espace existant sur les toitures des habitations mais aussi des activités.

Pour les secteurs concernés par la co-visibilité par les monuments historiques, une attention particulière sera demandée à l'intégration des dispositifs aux toitures.

Sous réserve de prise en compte des objectifs régionaux (SRCAE, schéma photovoltaïque), la commune souhaite que puissent être étudié le site des carrières en fin d'exploitation, (notamment le site de l'ancienne carrière de rivière sèche) pour une centrale photovoltaïque au sol. Le projet ne pourra se réaliser que s'il respecte la grille de critères élaborée par la Région.

Carte de synthèse des orientations d'aménagement

COMMUNE DE SAINT-PIERRE : LES GRANDES ORIENTATIONS DU PADD



Source : BDTopo-IGN, 2004

Un rôle stratégique pour le Nord Caraïbe

- Réaliser la "Stratégie Nord"
- Prévoir son prolongement (long terme)
- Développer un pôle de service autour du tourisme de croisière et de plaisance
- Conforter des sites agro- touristiques

Les principaux équipements structurants

- Développer les pôles touristiques existants (CDST) et futurs (pôle d'animation autour de la thématique patrimoniale, CIAP)
- Le port d'intérêt départemental (APID)
- La déchetterie intercommunale
- L'Observatoire du Morne des Cadets
- La sous-préfecture
- Un lieu de Commémoration de l'Abolition de l'esclavage

Des fonctions urbaines affirmées

- Renforcer l'urbanisation existante (densifier les dents creuses, investir les friches, réhabiliter le patrimoine...)
- Revitaliser le centre-ville (espaces publics, commerces, stationnement...)
- Développer de nouvelles zones d'urbanisation**
- à dominante résidentielle à vocation artisanale
- Prendre en compte le bâti épars regroupé en hameau (se limiter à l'existant)
- Conforter le pôle équipement de Saint-James
- Etudier la faisabilité de création d'une station d'épuration et d'une petite centrale photovoltaïque sur le site d'une ancienne carrière
- Délocaliser le site d'activités actuel pour revaloriser l'espace de l'ancien jardin des plantes et sa cascade

Des patrimoines naturels préservés et valorisés

- Maintenir les continuités hydrauliques
- Prendre en compte les richesses de la baie de Saint-Pierre (futur contrat de Baie)
- Aménager le littoral urbain
- Valoriser les sites pressentis en Espace Naturel Sensible (Espace Ste Philomène, Tombeau des Caraïbes et ancien Jardin des Plantes)
- Préserver les espaces naturels et notamment :
 - la Réserve Biologique Intégrale
 - les espaces de protections fortes du SAR/ SMVM

ADUM, Janvier 2011

Index des sigles

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
DFCI : Défense de la Forêt Contre l'Incendie
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
ENS : Espace Naturel Sensible
ONF : Office National des Forêts
OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat
PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PPRN : Plan de Prévention des Risques Naturels
RHI : Résorption de l'Habitat Insalubre
SDAGE : Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SRCAE : Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie
Zone NB : zones naturelles du POS autorisant un habitat diffus